



Un guide opérationnel
pour la mise sur pied
d'un service de garde éducatif
en communauté et en entreprise

Crédits

Réalisation et rédaction du document

Mylène Arbour, spécialiste en méthodes de recherche, méthodes qualitatives, au CIRADD
Anne-Julie Landry, chargée de projet au CIRADD

Traitement et analyse des données

Maude Vézina, spécialiste en méthodes de recherche, méthodes qualitatives, au CIRADD
Mylène Arbour, spécialiste en méthodes de recherche, méthodes qualitatives, au CIRADD

Contributions spécifiques

Anne-Julie Landry, chargée de projet au CIRADD
Canopée Marier-Bouchard, chargé de projet au CIRADD
Jonathan Morin-Émond, chargé de projet au CIRADD

Révision du contenu

Karine Pelland, directrice générale du Centre de la petite enfance et bureau coordonnateur (CPEBC) Aux Joyeux Marmots
Nathalie Gignac, agente de soutien pédagogique et technique au BC Aux Joyeux Marmots
Matthieu Paradis, agent de développement territorial à la MRC Avignon

Conception graphique

Sébastien Cantin, designer graphique (scantin.com)

Photos du document

CPE-BC Aux Joyeux Marmots

Propriété intellectuelle

Le présent document et ses différentes composantes sont protégés par les lois fédérales et provinciales en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur ainsi que par les ententes en cours. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de ce document, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du CIRADD.

Référence suggérée

Arbour, M. et Landry, A.-J. 2024. Mobilisation et expérimentation d'un modèle de service de garde communautaire : un guide opérationnel pour la mise sur pied d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise, CIRADD, Carleton-sur-Mer, 69 pages.



Remerciements

Un profond remerciement est adressé à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et leur dévouement, lesquels ont été essentiels à la réussite de ce projet.

Les personnes ayant participé aux entrevues individuelles méritent également une reconnaissance particulière. Elles ont généreusement donné de leur temps. Leurs perspectives et leurs réponses sont inestimables et ont permis une compréhension approfondie des différents aspects et besoins spécifiques du projet.

Une gratitude spéciale est exprimée envers celles et ceux ayant participé à la révision du contenu de ce guide, plus particulièrement la MRC Avignon et le bureau coordonnateur (BC) Aux Joyeux Marmots. Leur attention méticuleuse aux détails et leur rigueur ont grandement contribué à l'amélioration de la qualité du travail final.

Ce projet n'aurait pas atteint son aboutissement sans le soutien et l'implication de chacune et chacun.

Résumé

Dans le contexte socioéconomique actuel, il existe un besoin criant de places en services de garde. Face à cette situation, il est devenu impératif d'envisager des solutions novatrices et accessibles pour répondre à cette demande. En 2022, le ministère de la Famille (MFA) lançait sa directive Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise, permettant à des services de garde en milieu familial d'exercer leurs activités ailleurs qu'à domicile. La mise en place de services de garde éducatifs en milieu familial, que ce soit au sein des communautés ou des entreprises, représente potentiellement une réponse adaptée et flexible en vue de l'amélioration de l'offre en services de garde sur le vaste territoire gaspésien.

Le CIRADD a donc été mandaté par le bureau coordonnateur (BC) Aux Joyeux Marmots et par la MRC Avignon pour étudier la question et aller à la rencontre des parties prenantes afin de comprendre les dynamiques partenariales, les freins et les leviers en lien avec la mise sur pied d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise. Pour ce faire, 11 entretiens semi-dirigés ont été effectués et analysés par codage thématique. Les résultats ont permis de rédiger un guide pratique visant à orienter toute personne qui désire en apprendre plus sur les dynamiques et la logistique de ce type de service.

Ce guide a pour objectif de fournir aux communautés et aux entreprises les outils nécessaires pour créer et gérer des services de garde en milieu familial. Celui-ci est séparé en quatre étapes clés : (1) S'entourer des partenaires clés; (2) Trouver le bon local et l'aménager; (3) Obtenir le financement nécessaire; et (4) Recruter une personne responsable du service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et déterminer l'offre de services. La première section détaille d'abord les avantages à s'impliquer dans la mise en œuvre de services de garde en communauté et en entreprise ainsi que les responsabilités qui y sont associées. La deuxième section présente les freins et les leviers liés au choix et à l'aménagement du local idéal. La troisième section détaille ensuite les sources de financement potentielles et disponibles pour ce genre de projet. Le rôle crucial de la RSGE est expliqué dans la quatrième section. Finalement, ce guide se conclut par une banque de ressources qui pourrait être utile pour les parties prenantes.

L'implication soutenue des parties prenantes dans la mise sur pied de ces services peut non seulement répondre aux besoins pressants des familles, mais aussi contribuer à l'épanouissement des enfants et à la vitalité économique et sociale de nos communautés.



Table des matières

08	Introduction
10	Méthodologie
12	Guide opérationnel
13	ÉTAPE 1 : S'ENTOURER DE PARTENAIRES CLÉS
16	1.1 Les municipalités
17	1.2 Les MRC
17	1.3 Les institutions publiques en éducation et en santé
18	1.4 Les entreprises
19	1.5 Le bureau coordonnateur
20	1.6 Le ministère de la Famille
21	1.7 Les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial et leurs usagères et usagers
22	ÉTAPE 2 : TROUVER LE BON LOCAL ET L'AMÉNAGER
22	2.1 Les normes d'aménagement du local
24	2.2 Le matériel
26	2.3 Les services fournis par le partenaire locatif
26	2.4 La signature d'un contrat de partenariat
28	ÉTAPE 3 : OBTENIR LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE À UN PROJET PILOTE
29	3.1 Les MRC
30	3.2 Les municipalités
30	3.3 Le ministère de la Famille
30	3.4 Les institutions financières et les fondations
30	3.5 Les entreprises
31	3.6 Les députées et députés
31	ÉTAPE 4 : RECRUTER UNE RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF ET DÉTERMINER L'OFFRE DE SERVICES
31	4.1 Pourquoi devenir responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise?
32	4.2 Les incitatifs financiers
33	4.3 Processus de reconnaissance
34	4.4 L'offre de services
35	Conclusion
36	Banque de ressources
38	Bibliographie
41	Annexe A : Guide d'entretien collecte A
47	Annexe B : Guide d'entretien collecte B

Liste des figures/tableaux

LISTE DES FIGURES

- 13 **Figure 1** : Les étapes d'élaboration d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise
- 15 **Figure 2** : Les parties prenantes impliquées dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

LISTE DES TABLEAUX

- 11 **Tableau 1** : Partenaires rencontrés (entretiens semi-dirigés)
- 14 **Tableau 2** : Retombées potentielles de la mise en œuvre d'un réseau de services de garde en communauté et en entreprise
- 16 **Tableau 3** : Les avantages de l'implication des municipalités et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 17 **Tableau 4** : Les avantages de l'implication des MRC et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 18 **Tableau 5** : Les avantages de l'implication des institutions publiques et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 19 **Tableau 6** : Les avantages de l'implication des entreprises et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 20 **Tableau 7** : Les avantages de l'implication des bureaux coordonnateurs et leurs rôles et responsabilités dans la mise en place d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 20 **Tableau 8** : Les rôles et responsabilités du ministère de la Famille dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 21 **Tableau 9** : Les avantages de l'implication des RSGE et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise
- 23 **Tableau 10** : Caractéristiques du local idéal (leviers)
- 24 **Tableau 11** : Éléments à considérer concernant le choix et l'aménagement du local
- 25 **Tableau 12** : Leviers concernant le matériel
- 25 **Tableau 13** : Éléments à considérer concernant le matériel
- 28 **Tableau 14** : Principales dépenses potentielles à prévoir chez le partenaire locatif
- 28 **Tableau 15** : Parties prenantes offrant des possibilités de financement
- 32 **Tableau 16** : Avantages à devenir responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise
- 33 **Tableau 17** : Résumé de l'aide financière, des revenus et des dépenses liés au métier de responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise

Liste des sigles

AHGCQ : Association des haltes-garderies communautaires du Québec

AQCPE : Association québécoise des centres de la petite enfance

BC : Bureau coordonnateur

CLSC : Centre local de services communautaires

CQSEPE : Centre québécois des services éducatifs à la petite enfance

CPE : Centre de la petite enfance

CSS : Centre de services scolaire

MFA : Ministère de la Famille

MRC : Municipalité régionale de comté

RSGE : Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

Introduction

Outre un besoin de connaissances qui persiste concernant le portrait des services de garde en milieu communautaire, des besoins de services sont également à combler dans l'ensemble de la province (Gouvernement du Québec, 2023a). La municipalité régionale de comté (MRC) Avignon n'y échappe pas et vit une pénurie de places en services de garde depuis quelques années déjà. Le Centre de la petite enfance (CPE) Aux Joyeux Marmots est au maximum de sa capacité, et le bureau coordonnateur (BC) peine à recruter de nouvelles responsables de services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE) afin de combler les places de son agrément. Cette pénurie de places fragilise encore plus le marché du travail, déjà affecté par la pénurie de main-d'œuvre. En effet, cette situation empêche le retour au travail de nombreux parents à la fin de leur congé de parentalité. De plus, ce contexte pourrait avoir des répercussions réelles sur la rétention des jeunes familles sur le territoire de la MRC Avignon.

Le contexte de l'offre de services de garde au Québec a récemment fait l'objet de suggestions ministérielles visant à décloisonner les possibilités de services hors milieu domiciliaire pour répondre à différents enjeux (Lajoie, 2022). En avril 2022, le ministère de la Famille (MFA) lançait la directive Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté (auquel le terme « en entreprise » a été ajouté par la suite). Plusieurs projets pilotes ont ainsi été démarrés au Québec selon certaines balises réglementaires et de principes. Par exemple, les projets pilotes peuvent s'implanter dans des locaux de la communauté (locaux municipaux, d'entreprises ou encore de centres de services scolaires), mais doivent conserver les avantages d'un service de garde en milieu familial et accueillir un maximum de 12 enfants. Ils peuvent également s'établir dans une résidence privée, qu'elle soit habitée ou non, et accueillir un maximum de neuf enfants. Les projets doivent offrir des places à des enfants d'âges différents, et l'environnement doit être stable et convivial. Les différentes formes que peuvent prendre les projets sont bien détaillées dans la directive du MFA (Gouvernement du Québec, 2023a). En date du printemps 2024, les projets pilotes sont autorisés jusqu'en mars 2027, selon la directive.

Par l'expérimentation de nouvelles formules de garde, ce projet pilote se veut donc une façon de consolider la garde en milieu familial tout en répondant aux défis rencontrés par les RSGE et aux enjeux rencontrés en milieu rural et dans les régions éloignées. La possibilité de démarrer des services de garde en communauté et en entreprise représente assurément un potentiel intéressant qui permettra de créer de nouvelles places rapidement dans des milieux moins densément peuplés en plus de pallier certains enjeux vécus par les RSGE.

Sur le territoire provincial, de nombreux projets pilotes ont été implantés depuis le lancement de la directive du MFA. Bien qu'ils aient été mis en œuvre à la suite des encouragements ministériels et en réponse aux besoins non comblés de la population, ces projets s'insèrent également dans une initiative plus large de collectivisation du travail reproductif social (Mathieu, 2019). La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit notamment la marge de manœuvre de l'action du ministre concernant l'élaboration d'un tel projet pilote (Gouvernement du Québec, 2023a). Les règles à respecter concernent différents aspects relatifs tant aux locaux qu'au statut des RSGE. Le BC est responsable de déposer les projets pilotes au ministère pour approbation par celui-ci, d'assurer le suivi et de fournir une reddition de compte annuellement. (Gouvernement du Québec, 2023a).

D'ailleurs, observée sous la lentille économique, cette directive ministérielle met de l'avant des principes de l'économie sociale, une approche économique pour laquelle les CPE revêtent un caractère symbolique. Cette initiative de services de garde en milieu communautaire s'inscrit également dans la lignée d'autres initiatives similaires ou complémentaires relatives à l'offre de services de garde au Québec, notamment le soutien financier octroyé par le MFA aux projets pilotes de

haltes-garderies dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires pour aider la conciliation travail-famille-études (AHGCQ, 2023; Gouvernement du Québec, 2023a; Leduc, 2023).

Il existe de nombreux projets pilotes de services de garde éducatifs en milieu familial hors domicile en cours d'implantation sur l'ensemble du territoire provincial (Lajoie, 2022). Au Québec, en date du printemps 2024, ce sont plus de 2 000 nouvelles places en services de garde qui ont été créées par l'établissement de services de garde en communauté et en entreprise. Sur le territoire de la MRC Avignon, le BC, en collaboration avec de nombreux partenaires, a également développé plusieurs projets. À ce jour, trois projets pilotes sont en marche dans trois municipalités (Matapédia, Saint-François-d'Assise et Nouvelle) et d'autres sont en élaboration. Plus largement, un total de cinq projets sont actuellement en activité en Gaspésie.

Dans ce contexte de restructuration provinciale des services – et du contexte régional propre à la MRC Avignon – et d'un besoin criant de places en services de garde, un projet d'étude exploratoire a été amorcé en collaboration avec le CIRADD afin de documenter l'implantation de projets pilotes de services de garde en milieu communautaire en collaboration avec différents partenaires du milieu. La prochaine section explique d'abord la méthodologie de recherche ainsi que les différentes étapes de l'ensemble du projet. La section suivante marque le début du guide opérationnel pour la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise. Ce guide est séparé en quatre étapes : (1) S'entourer des partenaires clés; (2) Trouver le bon local et l'aménager; (3) Obtenir le financement nécessaire; 4) Recruter une RSGE et déterminer l'offre de services. Le guide se conclut par une banque de ressources qui se veut complémentaire aux informations fournies.

Méthodologie

Mandat

Le CIRADD a été mandaté par le bureau coordonnateur (BC) Aux Joyeux Marmots et par la MRC Avignon pour la réalisation d'une étude exploratoire visant à connaître davantage les freins et les leviers pouvant être rencontrés lors de l'implantation d'un service de garde en communauté. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Mobiliser les parties prenantes de la petite enfance ainsi que les acteurs municipaux et communautaires autour du potentiel de développement communautaire lié au projet pilote;
- Fournir des outils facilitant l'implantation d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise aux responsables d'un service de garde en milieu familial qui souhaiteraient implanter un service sur le territoire de la MRC Avignon;
- Faciliter le transfert de connaissances et d'expériences en lien avec l'implantation d'un projet pilote.

Étapes et méthodes de travail

Les trois étapes ci-dessous ont été réalisées dans le cadre du projet.

La **première étape** a reposé sur le recensement d'initiatives similaires et la définition d'un modèle de service. Plus précisément, il s'agissait de réaliser une revue de la littérature sur des projets similaires au Québec et au Canada, de communiquer avec les autrices et les auteurs de ces initiatives afin d'en comprendre le fonctionnement, de connaître les critères d'évaluation du ministère de la Famille (MFA) et de déterminer les leviers et les obstacles entourant la mise en place de projets semblables dans la MRC Avignon. Ces éléments ont permis de cibler les éléments à documenter par l'entremise d'une collecte de données.

La **seconde étape** du projet comprenait l'élaboration et la réalisation de collectes de données spécifiques à différentes populations sur le territoire de la MRC Avignon ainsi que dans d'autres régions au Québec afin de documenter les enjeux et les besoins liés au modèle de services. Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés afin de mieux comprendre le déploiement de projets pilotes de services de garde en communauté et en entreprise autour des thématiques suivantes : l'aménagement des services, les modalités de fréquentation et leurs spécificités, les besoins des usagères et des usagers du service, le financement et les partenariats. L'entretien semi-dirigé est la méthodologie de choix dans ce cas-ci, car il permet de saisir le vécu réel de la personne interviewée tout en l'orientant partiellement vers les thématiques ciblées. Les guides d'entretien (annexes A et B) ont été bâtis de façon à déterminer les freins et les leviers entourant le déploiement de tels projets pilotes, plus particulièrement dans un contexte de ruralité. L'annexe A présente le questionnaire utilisé avec les personnes qui soutiennent les initiatives alors que l'annexe B contient le schéma d'entretien employé avec les RSGE des projets pilotes. Tous les entretiens ont été effectués en visioconférence et ont été enregistrés avec l'accord des participantes et des participants. Ils ont duré entre 45 et 120 minutes. Une diversité de partenaires engagés dans la mise sur pied des services a été rencontrée, ce qui a permis de documenter leur perception des freins et des leviers face à un tel projet. Plus précisément, des entretiens ont été effectués auprès de deux personnes représentant des municipalités, deux personnes

dirigeant des entreprises, une personne employée par une MRC, une personne du MFA, deux gestionnaires de bureaux coordonnateurs, une personne gestionnaire d'un centre de services scolaire (CSS), une RSGE œuvrant à son domicile et, finalement, une RSGE en communauté (tableau 1). Ces partenaires ont été ciblés en collaboration avec le comité de suivi du projet. Ce rapport respecte la confidentialité des propos, et toutes les données présentées sont anonymisées.

Tableau 1
Partenaires rencontrés (entretiens semi-dirigés)

Type de partie prenante	Nombre de personnes interviewées
Municipalité	2
Entreprise	2
MRC	1
Ministère de la Famille	1
Bureau coordonnateur	2
Centre de services scolaire	1
RSGE en milieu familial	1
RSGE en communauté (projet pilote)	1
Total	11 entretiens

Finalement, la **troisième et dernière étape** correspondait au traitement des données, à l'analyse et à la synthèse de l'étude. Dans un premier temps, les entretiens ont été écoutés et une transcription partielle a été effectuée. Dans un second temps, ces transcriptions ont été analysées par codage thématique à l'aide du logiciel d'analyse qualitative MAXQDA. Ce codage a permis de dégager des informations pertinentes et de faciliter la rédaction des sections de ce guide. Dans un troisième et dernier temps, un guide opérationnel s'adressant à l'ensemble des parties prenantes a été rédigé et présenté au comité de suivi du projet et aux partenaires du milieu. Le prochain chapitre présente ce guide.

Guide opérationnel

Comment mettre sur pied un service de garde éducatif en communauté et en entreprise

Comme la possibilité de déposer un projet pilote auprès du ministère de la Famille (MFA) est récente, la démarche à suivre pour la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise n'est pas clairement établie. Cela représente un frein potentiel au développement.

En effet, bien que les rôles et les responsabilités des parties prenantes soient survolés dans la directive du ministère, plusieurs aspects demeurent flous, surtout en ce qui concerne les possibilités de financement (Gouvernement du Québec, 2023a). D'autant plus que la réussite des projets pilotes repose assurément sur l'implication des communautés locales, notamment à l'égard de leur capacité à fournir du soutien et des ressources pour la réalisation de la démarche. Le Centre québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) a créé un court aide-mémoire en 16 étapes, mais celui-ci n'est pas détaillé ni exhaustif (CQSEPE, s. d.-c). Bref, il n'existe pas de mode d'emploi, et ce projet de recherche a voulu pallier ce manque.

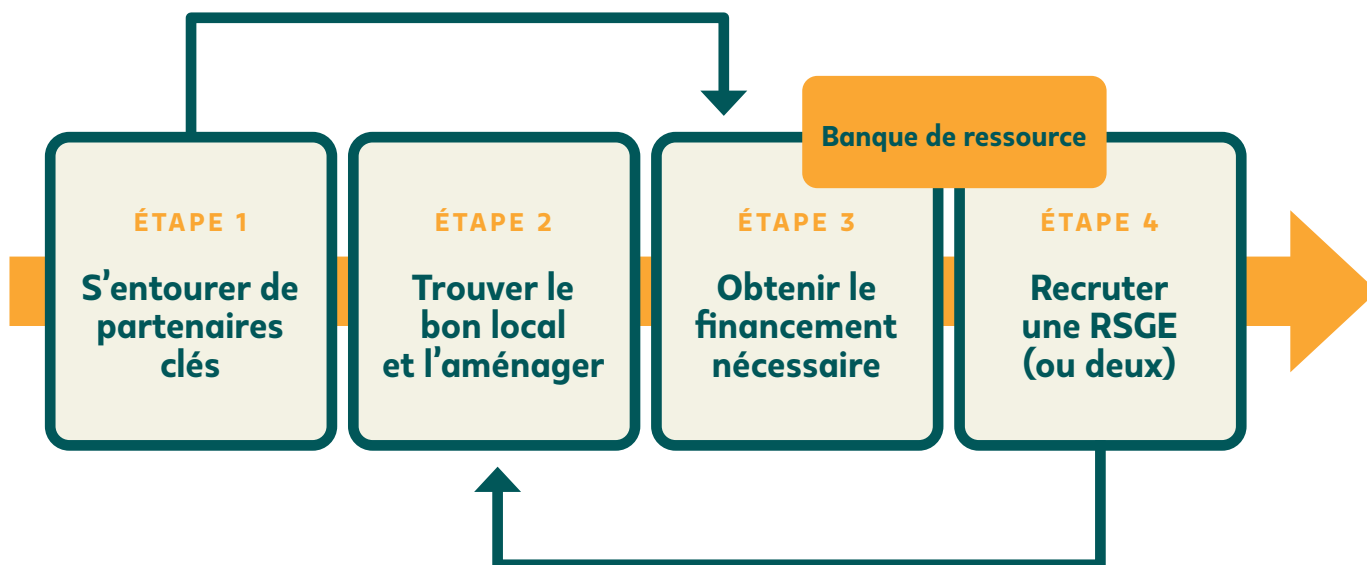
Le reste de ce document a donc été rédigé sous forme de guide opérationnel et **visé à outiller toutes les parties prenantes impliquées dans la mise sur pied d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise** (projet pilote). Le guide est structuré en étapes afin d'en faciliter la lecture et d'illustrer une certaine chronologie dans l'élaboration d'un tel projet. Cependant, dans la pratique, ces étapes s'entremêlent assurément dans le temps, puisque le processus n'est pas parfaitement linéaire. Il est donc possible de lire les prochaines sections dans l'ordre ou dans le désordre, selon les besoins et les intérêts.

Le guide est divisé en cinq grandes sections (figure 1) et maintient le fil conducteur présenté dans l'aide-mémoire du CQSEPE (CQSEPE, s. d.-c). La première section décrit les différentes parties prenantes pouvant être impliquées dans un tel projet. Cette section met en lumière les avantages et les responsabilités potentiels relativement à l'implication par type de partie prenante. La deuxième section est entièrement consacrée à l'aménagement des services, plus particulièrement l'aménagement du local idéal. La troisième section énumère les possibilités de financement pour la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise. Ensuite, la quatrième section se consacre au processus de recrutement des responsables de services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE) et présente les incitatifs financiers disponibles. Finalement, la dernière partie du guide est une banque de ressources classées selon leur utilité par type de partie prenante, ce qui facilite la consultation. Dans toutes les sections du guide, des citations provenant des entretiens individuels ont été intégrées afin d'illustrer certains concepts et propos.

Bonne lecture!

Figure 1

Les étapes d'élaboration d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise



ÉTAPE 1 S'entourer de partenaires clés

Cette section présente les différents types de partenaires impliqués, les dynamiques partenariales ainsi que les retombées potentielles de leur implication. Dans un premier temps, les retombées générales et les types de partenaires sont brièvement présentés. Dans un deuxième temps, les sous-sections précisent les avantages à s'impliquer ainsi que les rôles et les responsabilités par type de partie prenante.

La mise sur pied de services de garde en communauté et en entreprise a des retombées potentielles significatives. En effet, l'implication d'un ensemble de parties prenantes de la communauté dans ces projets engendre des répercussions très positives pour la population d'un territoire. D'une part, cela permet l'augmentation du nombre de places en services de garde dans la région, et ce, rapidement. En effet, la mise sur pied d'un service de garde en milieu familial ou en communauté est beaucoup plus rapide et moins complexe que la création d'un centre de la petite enfance (CPE). La construction et l'ouverture d'un CPE doivent passer par de nombreux processus d'appel de projets et d'appel

« Honnêtement, pour moi, c'est la solution à court terme pour pallier ce nombre de places là. Parce qu'on prend des personnes nouvelles qui ne veulent pas être dans leur maison, qui vont créer des places en garderie. [...] Puis on n'a pas besoin de construire de bâtiment qui prend 24 mois avec des études de sols. [...] À mon avis, les projets pilotes, s'ils sont faits dans des bâtiments qui sont corrects, avec des requérantes qui sont formées, c'est une piste de solution pour répondre rapidement aux besoins de la population. »

Employé·e d'un CSS

d'offres, ce qui n'est pas le cas pour un projet pilote de services de garde en communauté et en entreprise. Ce type de service permet ainsi de créer rapidement des places en services de garde et offre la possibilité d'octroyer efficacement des places subventionnées. D'autre part, les services de garde en communauté et en entreprise répondent aux besoins propres aux territoires ruraux. En effet, sur les territoires où l'habitation est décentralisée, il est intéressant d'offrir une solution de rechange aux installations (CPE) qui est diversifiée et bien répartie afin d'accommoder géographiquement le plus grand nombre de parents. Le service offert en communauté se rapproche également du milieu familial, soit un service de proximité qui se veut chaleureux, à petite échelle et « comme à la maison ».

Finalement, la création de nouvelles places permet à un grand nombre de parents de retourner plus rapidement au travail. Selon l'emplacement de ce nouveau service de garde (dans une entreprise ou des locaux scolaires, par exemple), cela peut également contribuer à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre, et même à l'assiduité au travail. Un résumé des retombées est présenté ci-dessous dans le tableau 2. Ces retombées seront précisées tout au long du guide. L'engagement et l'implication sincères des parties prenantes dans un projet sont deux importants facteurs de succès.

Tableau 2
Retombées potentielles de la mise en œuvre d'un réseau de services de garde en communauté et en entreprise

Retombées potentielles
Implanter rapidement et efficacement des services de garde avec la possibilité d'octroyer des places subventionnées
Déployer une offre qui est cohérente avec les besoins de la région
Diversifier l'offre en services de garde d'un territoire et diminuer les listes d'attente
Maintenir l'essence et les valeurs du milieu familial, mais en communauté et en entreprise
Offrir un milieu de travail stimulant aux RSGE en dehors de leur domicile
Diminuer le stress de nombreux parents
Permettre aux parents de retourner au travail à la fin de leur congé de parentalité
Offrir des services sur mesure aux parents qui travaillent selon des horaires atypiques
Attirer de la main-d'œuvre (ou même des étudiantes et étudiants), selon le partenaire locatif, incluant la main-d'œuvre internationale
Accroître l'attractivité et la vitalité de la région (attirer de jeunes familles)

Comme mentionné précédemment, le succès de la mise en œuvre d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise repose sur l'implication d'une panoplie de partenaires. Ces partenaires se distinguent en quatre rôles principaux : **(1)** Le partenaire locatif; **(2)** Les partenaires financiers; **(3)** Les partenaires administratifs et logistiques; et **(4)** Les responsables d'un service de garde en milieu familial et leurs usagères et usagers (figure 2).

« Il faut penser géographiquement, parce qu'on est un grand territoire. Puis ce grand territoire-là ne peut pas être juste couvert par des installations de CPE. [...] Dès qu'il y a une ouverture dans des régions un peu plus éloignées, bien c'est du temps qu'on fait sauver à des gens. »

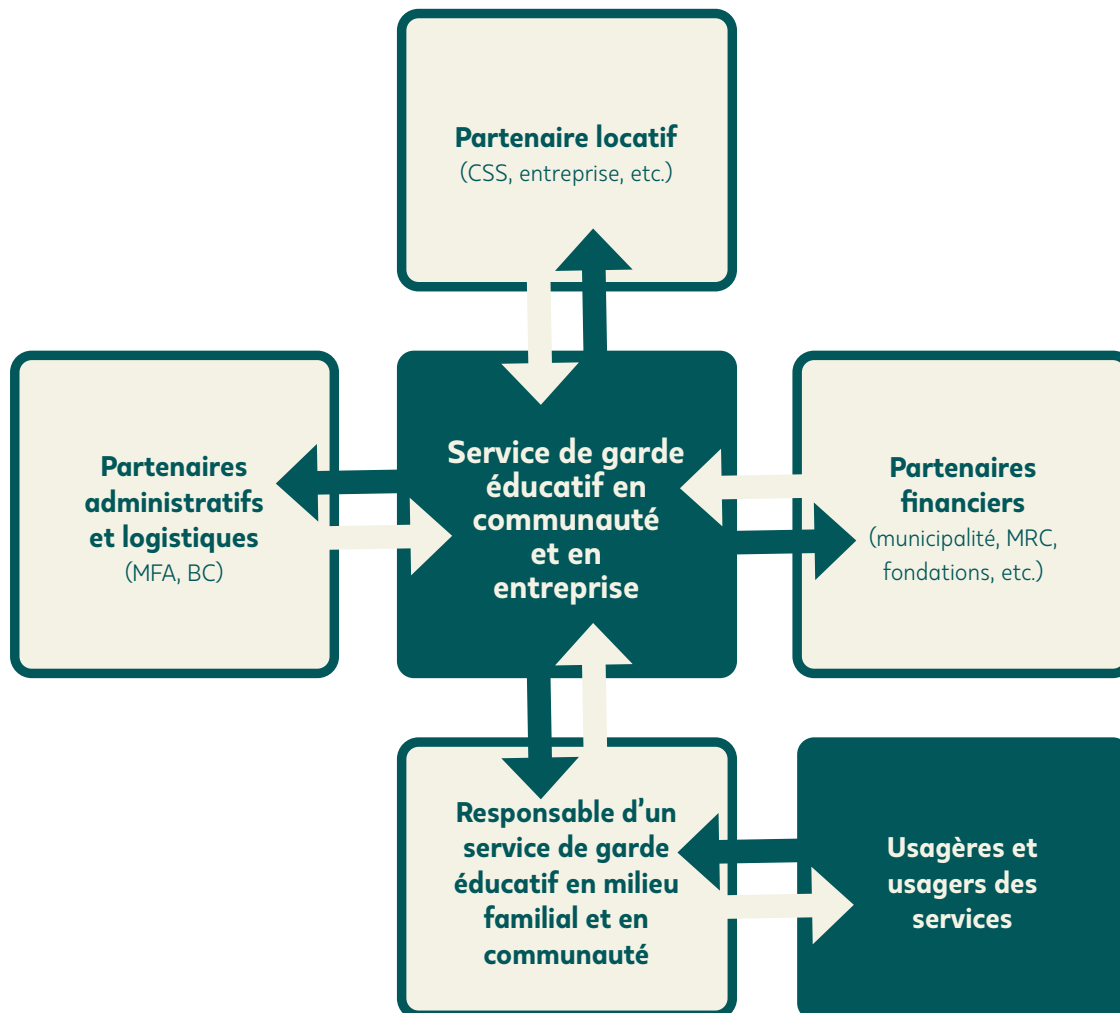
Employé-e d'un BC

« Ce qu'il permet, le milieu familial, c'est vraiment d'étendre le service sur le territoire. Puis d'aller rejoindre des familles, je dirais, plus vulnérables, qui sont toujours un petit peu plus loin géographiquement, qui n'ont pas nécessairement les moyens financiers et immobiliers pour se rendre à une installation. [...] C'est se faire garder chez mamie. C'est réconfortant. C'est exactement ce dont un enfant a besoin. C'est un lien qui est particulier. Tu passes cinq ans avec la même personne. Ça assure une stabilité pour un enfant. »

Employé-e d'un BC

Figure 2

Les parties prenantes impliquées dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise



Les sous-sections suivantes abordent les catégories de partenaire, soit : **(1)** Les municipalités; **(2)** Les MRC; **(3)** Les institutions publiques; **(4)** Les entreprises; **(5)** Les bureaux coordonnateurs; **(6)** Le ministère de la Famille ainsi que; **(7)** Les RSGE. Pour chaque partie prenante, les avantages à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un tel projet sont explicités, ainsi que leurs rôles et responsabilités. Ces rôles sont d'ailleurs détaillés dans les sections qui suivront (étapes ultérieures de la démarche).

1.1 Les municipalités

La présence d'une offre en service de garde suffisante est assurément un facteur d'attractivité essentiel pour un territoire. Les municipalités ont donc intérêt à agir au regard du dossier des places en services de garde afin d'assurer une offre suffisante à leur population.

En effet, les municipalités peuvent s'impliquer de différentes façons en ciblant des actions stratégiques, proactives et réalistes. D'une part, elles peuvent être un partenaire financier en injectant des fonds nécessaires à la mise sur pied d'un nouveau service de garde en communauté et en entreprise. Les fonds initiaux nécessaires concernent surtout la construction, la rénovation et l'aménagement du local qui sera utilisé ainsi que l'aménagement des aires de jeux extérieures. D'autre part, une municipalité peut être un partenaire locatif de choix en fournissant un local ou un terrain municipal vacant. Elle peut également offrir au service de garde les services qui sont déjà à la disposition du bâtiment (ex. : conciergerie). Le tableau 3 résume les rôles et les responsabilités des municipalités ainsi que les avantages qu'elles peuvent tirer de leur implication dans un tel projet.

« C'est vraiment qu'on puisse maintenir les parents qui travaillent dans nos municipalités, dans des municipalités avoisinantes de la MRC d'Avignon. Puis c'est principalement l'objectif premier. Faire cette rétention, puis de maintenir des services tels que des milieux de garde. Maintenir la vitalité de la municipalité. »

Employé-e d'une municipalité

Tableau 3

Les avantages de l'implication des municipalités et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités possibles
Vitalisation du territoire	Partenaire financier
Rétention et attractivité de la main-d'œuvre	Partenaire locatif
Dynamisme (cela ajoute de la vie dans les bureaux!)	Offrir des services connexes (conciergerie, déneigement, etc.)

1.2 Les MRC

Tout comme pour les municipalités, les MRC ont avantage à s'impliquer dans le dossier des services de garde de leur territoire afin d'en assurer l'attractivité. Leur rôle est entre autres de soutenir le développement social de leur territoire, soit d'assurer le bien-être des individus pour que toutes et tous puissent s'épanouir et exploiter leur plein potentiel. Cela concerne assurément le contexte des places en services de garde. Très engagées dans ce dossier, les MRC sont des partenaires financiers essentiels à la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise tant sur le plan de l'aménagement des locaux que sur le plan des incitatifs attrayants offerts aux RSGE. Ces éléments seront détaillés dans les sections subséquentes. Les MRC permettent également un certain maillage entre les partenaires en raison de leur vue d'ensemble de l'écosystème social de leur territoire. Le tableau 4 résume les avantages relatifs à l'implication des MRC de même que leurs rôles et responsabilités.

« Il est possible de comparer l'offre et la demande au sein d'une MRC et monter le projet pilote en fonction des besoins, avant même d'avoir une RSGE qui se propose. Il est possible d'aller rejoindre des familles plus vulnérables, situées plus loin géographiquement. »

Employé·e d'une MRC

Tableau 4

Les avantages de l'implication des MRC et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités possibles
Rétention et attractivité de main-d'œuvre	Partenaire financier
Vitalisation du territoire	Partenaire locatif
Bien-être des collectivités	Incitatifs financiers et mesures de soutien pour travailleuses et travailleurs autonomes (ex. : appui en matière de comptabilité)
	Maillage entre les partenaires

1.3 Les institutions publiques en éducation et en santé

Toute institution publique qui a des locaux vacants peut être un excellent partenaire locatif pour la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise. Les écoles, les hôpitaux et les CLSC, par exemple, sont des institutions publiques. En s'impliquant, ces acteurs contribuent à l'attractivité de leur territoire, notamment en ce qui concerne le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. En effet, un service de garde peut offrir une excellente possibilité de conciliation travail-famille aux membres du personnel d'un établissement. Il influence aussi le recrutement des étudiantes et étudiants, surtout celles et ceux qui effectuent un retour aux études. L'ouverture d'un service de garde peut donc être une solution gagnante et attrayante pour un établissement scolaire. Le tableau 5 résume les rôles, les responsabilités et les avantages qui pourraient découler de l'implication des institutions publiques dans la mise sur pied d'un service de garde.

« Puis la directrice de ce centre-là voyait ça d'un bon oeil, parce que ça peut permettre à de jeunes mères de revenir terminer leur formation, leur diplôme d'études secondaires, en même temps d'avoir un service de garde à même leur lieu de formation. [...] »

Employé·e d'un CSS

Tableau 5

Les avantages de l'implication des institutions publiques et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités possibles
Vitalisation du territoire (et des locaux)	Partenaire locatif
Rétention et attractivité de la main-d'œuvre et d'étudiantes et d'étudiants	Offrir des services connexes (repas, conciergerie, déneigement, etc.)

1.4 Les entreprises

Plusieurs entreprises connaissent des défis d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Sans compter que plusieurs jeunes professionnelles et professionnels peinent à retourner au travail de façon assidue après un congé de parentalité en raison du manque de places en services de garde sur leur territoire. Offrir aux membres de son personnel un service de garde directement sur leur lieu de travail se présente alors comme une solution judicieuse aux enjeux de conciliation travail-famille. En s'engageant comme partenaire locatif, une entreprise contribue non seulement au bien-être de son propre personnel, mais aussi au développement social de sa communauté. Le tableau 6 résume les avantages à s'impliquer dans la mise sur pied d'un service de garde pour les entreprises ainsi que les rôles et les responsabilités qui en découlent.

« Moi j'ai été capable de m'embaucher un soudeur, deux mécanos, puis un camionneur seulement la semaine suivant l'annonce de la garderie. Les gens nous appelaient, puis ça a été très très très attractif. Niveau rétention, je n'ai pas un gros taux de roulement, je vais t'avouer. Parce qu'on essaie que les employés soient bien.»

Propriétaire d'une entreprise

Tableau 6

Les avantages de l'implication des entreprises et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités possibles
Offrir une meilleure conciliation travail-famille à son personnel	Partenaire locatif
Attraction et rétention de main-d'œuvre	Partenaire financier
Vitalité (ça met de la vie dans les bureaux)	Offrir des services connexes (repas, conciergerie, déneigement, comptabilité, etc.)

1.5 Le bureau coordonnateur

Le bureau coordonnateur (BC) d'une région est assurément central dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise. Les BC ont comme rôle d'encadrer et de promouvoir les modèles de services de garde à domicile en communauté et en entreprise sur leur territoire. Sur le plan administratif, le BC a le mandat de recruter et de reconnaître les RSGE et d'octroyer les places subventionnées à leur demande. Le BC a également comme mission d'assurer le suivi de l'application de diverses normes (directives gouvernementales, signature des contrats de partenariat, etc.) et d'offrir un soutien aux RSGE sur le plan opérationnel. Au moment de la création d'un nouveau projet pilote en communauté et en entreprise, le BC a la responsabilité de remplir et d'acheminer les formulaires nécessaires au ministère de la Famille. Son rôle est également de s'assurer que les milieux de garde sont sécuritaires et qu'ils ont à cœur le développement de l'enfant sous toutes ses facettes. En bref, le BC représente la pierre angulaire de la mise sur pied des projets pilotes et coordonne l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes. Tous ces éléments sont explicités dans la directive du MFA concernant les projets pilotes à la section Responsabilités du bureau coordonnateur (Gouvernement du Québec, 2023a). Le tableau 7 énumère quelques rôles et responsabilités des BC et les avantages de leur implication dans la mise en place d'un service de garde en communauté et en entreprise.

« En général je dirais que ça va bien. Ce qui est le fun, dans les projets pilotes, c'est que ça peut être ouvert rapidement. Les délais pour l'ouverture d'un projet pilote, bien motivés, mettons, on peut y aller sur du deux mois. Si le local est convenable on peut y aller sur du un mois. Pour répondre à un besoin criant, les projets pilotes sont l'option idéale. »

Employé-e d'un BC

Tableau 7**Les avantages de l'implication des bureaux coordonnateurs et leurs rôles et responsabilités dans la mise en place d'un service de garde en communauté et en entreprise**

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités
Attractivité du territoire	Assurer le processus de reconnaissance des RSGE et les appuyer tout au long du projet (jusqu'en mars 2027 selon la directive du MFA)
Diversifier l'offre des services de garde et attirer de nouvelles RSGE	Appuyer l'application des normes quant à l'aménagement du local
Octroyer les places subventionnées disponibles à l'agrément du BC	Remplir le formulaire de demande pour la mise sur pied d'un projet pilote ainsi que le formulaire annuel de reddition de compte
	Mobiliser la communauté et les entreprises

1.6 Le ministère de la Famille

Le ministère de la Famille (MFA) agit comme chef d'orchestre des projets pilotes qui sont déployés sur l'ensemble du territoire québécois. Il établit la directive quant au déploiement des projets pilotes et en assure le suivi et l'évaluation à l'échelle provinciale. Ce ministère évalue également les demandes individuelles rédigées par le BC et délivre les autorisations nécessaires au déploiement. Le tableau 8 présente les rôles et les responsabilités du MFA dans le cadre de la mise sur pied d'un service de garde.

« Ça permet aussi une dynamisation du métier de RSGE. C'est la première fois depuis plusieurs années que le nombre de RSGE augmente au lieu de diminuer. Ça permet aussi une expérimentation de différents sous-modèles. »

Employé-e du MFA

Tableau 8**Les rôles et responsabilités du ministère de la Famille dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise**

Rôles et responsabilités
Établir les directives quant aux projets pilotes
Assurer le suivi et l'évaluation des projets pilotes à l'échelle de la province
Évaluer les formulaires de demande individuelle et octroyer les autorisations
Assurer une aide financière aux RSGE en démarrage (jusqu'au 31 mars 2027 selon la directive concernant l'incitatif financier)

1.7 Les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial et leurs usagères et usagers

Les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) sont les personnes qui s'occupent avec cœur des enfants. Dans le cas des projets pilotes, de nouvelles requérantes peuvent devenir RSGE, mais il est également possible pour des RSGE qui sont déjà en activité à leur domicile de déménager leurs services dans un local de la communauté. Tout comme les RSGE en activité à leur résidence, les RSGE en communauté et en entreprise ont un statut de travailleuses autonomes. Elles sont donc gestionnaires de leur entreprise. Leurs revenus proviennent de la subvention du MFA pour les places subventionnées ainsi que de la contribution financière réduite des parents (qui est indexée chaque année). Dans le cas d'un local accueillant douze enfants, deux RSGE peuvent collaborer et travailler en équipe, ce qui permet de briser l'isolement. Afin de pouvoir opérer leur entreprise, les RSGE doivent effectuer le processus de reconnaissance. Ce processus comporte plusieurs étapes, dont des formations, des entrevues ainsi que des visites du milieu physique. Par la suite, leur rôle est d'assurer l'ouverture de leur service, d'effectuer les communications avec les parents et de respecter les lois et règlements du MFA encadrés par le BC, notamment en ce qui concerne le programme éducatif. Les RSGE ont la responsabilité d'appliquer un programme éducatif qui soutient le développement global de l'enfant ainsi que son adaptation à la vie en collectivité. Le tableau 9 résume quelques avantages relatifs à l'implication des RSGE ainsi que leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la mise sur pied d'un service de garde. Ces éléments seront précisés dans les sections subséquentes.

« Il est facilitant de pouvoir fermer la porte le soir sur le travail, contrairement à travailler dans son domicile. Par exemple, il y a la question du ménage. Le soir, que le ménage soit fait ou non dans le local de service de garde, je peux fermer la porte et rentrer chez moi, changer d'environnement. »

RSGE d'un projet pilote

Tableau 9

Les avantages de l'implication des RSGE et leurs rôles et responsabilités dans la mise sur pied d'un service de garde en communauté et en entreprise

Avantages à s'impliquer	Rôles et responsabilités
Être travailleuse autonome et avoir une autonomie professionnelle	Effectuer le processus de reconnaissance des RSGE
Pouvoir exploiter un service de garde à l'extérieur de son domicile	Respecter les lois et règlements du ministère encadrés par le BC (aménagement de l'espace, programme éducatif, etc.)
Briser l'isolement et travailler en collaboration avec une autre RSGE (dans le cas d'un service de 9 ou de 12 places)	Accueillir un groupe d'enfants de 0 à 5 ans et assurer la collaboration avec les parents

Comme mentionné précédemment, les avantages à s'impliquer pour chacune des parties prenantes ainsi que leurs rôles et responsabilités seront détaillés dans les trois prochains chapitres. Une fois que le noyau de partenaire est déterminé, il est temps de se mettre à la recherche du local idéal. Cependant, la séquence est parfois inversée. En effet, il arrive que le processus s'amorce lorsqu'un local vacant est déjà prêt (ou presque) à recevoir le service. Comme quoi l'ensemble du processus n'est pas parfaitement linéaire. La prochaine section détaille les leviers et les éléments à considérer au moment de choisir un local.

ÉTAPE 2

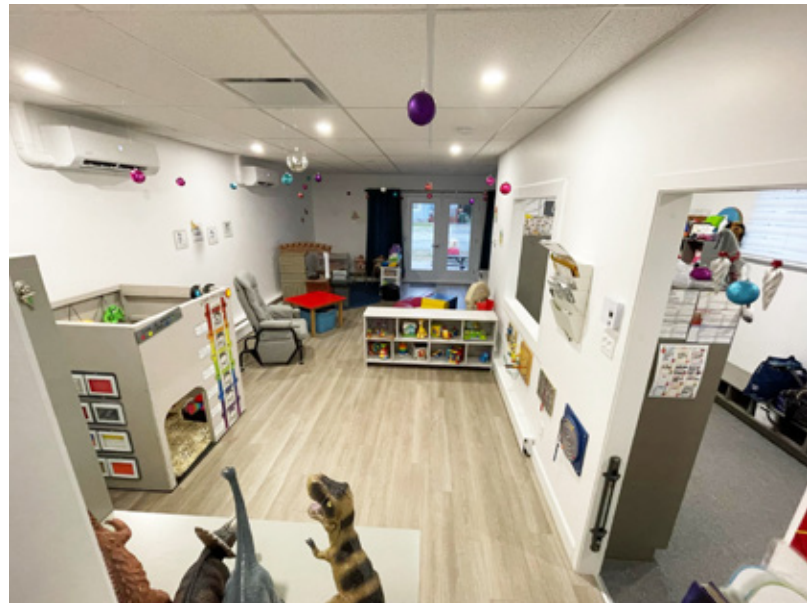
Trouver le bon local et l'aménager

Comme mentionné dans l'introduction de ce document, la spécificité des projets pilotes est la possibilité d'aménager un service de garde éducatif et à l'enfance dans un local en dehors d'une résidence familiale. Différents lieux sont envisageables dans la communauté : un édifice municipal, un bâtiment scolaire ou même les locaux d'une entreprise. Il va de soi que ce n'est pas n'importe quel local qui est adéquat pour l'aménagement d'un service de garde. Les prochaines sous-sections ont pour objectif de présenter les normes et les éléments importants qui doivent être pris en compte de même que les caractéristiques qui agissent comme leviers lors de l'aménagement d'un local.

2.1 Les normes d'aménagement du local

Cette section détaille les normes principales à respecter pour le choix et l'aménagement du local. Le bureau coordonnateur (BC) est un allié précieux pour soutenir les parties prenantes dans la mise en application de ces normes dans leur contexte distinct. Il existe d'ailleurs plusieurs documents et ressources sur le sujet (voir la banque de ressources à la fin de ce guide). Voici, en rafale, les principales exigences à respecter :

- Le local choisi ne peut pas être utilisé à d'autres fins que le service de garde et ne peut donc pas être fréquenté par d'autres personnes que celles autorisées. En effet, l'accès doit être contrôlé et l'entrée doit seulement être permise aux RSGE, aux parents, aux enfants et aux personnes du BC.



- L'espace doit être suffisant. Des endroits doivent être désignés pour les activités, les repas et collations ainsi que pour la sieste.
- Un espace cuisine doit être aménagé et équipé pour la préparation des repas et collations.
- Une toilette à usage exclusif doit être annexée au local (elle ne peut pas être accessible aux autres usagères et usagers du bâtiment). L'emplacement de cette toilette est important.
- Il doit être possible d'accéder à un espace aménagé pour les sorties extérieures.
- Le local doit être bien entretenu, bien éclairé, sécuritaire et muni d'un système d'aération et de climatisation.
- Le bâtiment doit respecter le Code national du bâtiment.
- Un stationnement suffisamment grand est requis pour accueillir les parents qui viennent et partent ainsi que le personnel régulier du bâtiment.

« Il a fallu faire venir un genre d'inspecteur en bâtiment qui est venu voir si tout était en règle. Il a fallu faire une sortie de secours. Il fallait se fier vraiment aux services de garde en milieu familial. Il ne fallait pas faire un local comme un CPE. Les normes étaient moins strictes qu'un CPE. »

Employé·e d'une municipalité

De nombreuses caractéristiques servent de leviers et facilitent le choix et l'aménagement du local parfait. Celles-ci sont énumérées dans le tableau 10. Quelques éléments importants sont également à prendre en compte avant l'aménagement du local (voir tableau 11).

Tableau 10
Caractéristiques du local idéal (leviers)

Caractéristiques du local idéal (leviers)
Un accès exclusif avec une porte menant à l'extérieur
Une salle de bain déjà annexée au local (évite des travaux dispendieux de plomberie)
Un espace cuisine déjà aménagé (évite des travaux dispendieux de plomberie)
Un local où personne ne doit être relocalisé (la relocalisation de bureaux entraîne de nombreux coûts et demande beaucoup de logistique)
Un espace extérieur sécuritaire avec accès à la nature ou à un parc aménagé
Un local déjà chaleureux et convivial

« Un des enjeux importants c'est la présence d'une salle de bain à même le local. Lorsqu'il y a juste une requérante qui surveille les enfants, si la salle de bain est à l'extérieur du local ou de l'emplacement qu'on choisit, c'est un frein. »

Employé·e d'un CSS

Tableau 11

Éléments à considérer concernant le choix et l'aménagement du local

Éléments à considérer
Pour un service de garde accueillant 12 enfants, il est judicieux de pouvoir séparer l'espace en 2 à l'aide d'un séparateur de salle. Les 2 côtés de la salle devraient donner facilement accès à la salle de bain.
Le séparateur de salle doit être fait d'un matériel qui coupe le son pour éviter la cacophonie.
Les murs du local doivent être bien insonorisés, surtout si celui-ci se trouve près de bureaux de travail.
Il est possible d'aménager un service de garde de 12 places maximum par bâtiment de type commercial. Dans une résidence, le maximum est de 9 enfants.
Les RSGE, les assistantes et les remplaçantes occasionnelles doivent effectuer le processus de vérification d'absence d'empêchement.
La signature d'un contrat de partenariat (bail) entre la RSGE et le partenaire locatif est obligatoire.

De surcroît, l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance stipule qu'un service de garde peut être implanté sur un terrain sans être soumis aux restrictions de zonage. Cela permet à un propriétaire de terrain d'établir un service de garde sur sa propriété même si le zonage local ne l'y autorise pas explicitement. Par exemple, dans une zone résidentielle où les services de garde ne sont pas autorisés selon le plan de zonage, un propriétaire peut offrir son terrain pour la construction d'un service de garde. Il peut le faire en vertu de l'article 134 de la loi sans passer par le processus long et complexe du changement de zonage. Cette flexibilité permet de répondre aux besoins de garde d'enfants dans des zones où ces services sont limités. Pour bien comprendre l'application de cette loi sur un territoire, il est recommandé de communiquer avec la personne responsable de l'aménagement au sein de la municipalité ou de la MRC.

Il est à noter que les locaux fournis doivent respecter le Code national du bâtiment ainsi que la réglementation municipale en vigueur. Le respect de ces normes est de la responsabilité du partenaire locatif. Celui-ci doit également se procurer une assurance pour le local et informer son assureur des activités de service de garde qui s'y déroulent.

2.2 Le matériel

Une fois trouvé, le local idéal doit évidemment être équipé et meublé. Voici une liste sommaire des éléments à se procurer en amont de l'ouverture :

- Un téléphone fonctionnel et accessible;
- Une trousse de premiers soins;
- Des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (dans le local et la salle de repos);
- Un extincteur;

- Des meubles divers (tables, chaises, mobilier de cuisine, etc.);
- Des articles de cuisine (vaisselle, casseroles, ustensiles, linges, etc.);
- Des électroménagers de cuisine (réfrigérateur, micro-ondes, etc.);
- Des lits et/ou des matelas adaptés à l'âge des enfants;
- Du matériel éducatif et des jouets;
- Une clôture et des modules pour l'espace extérieur (si non aménagé);
- Des produits nettoyants divers (à garder hors de la portée des enfants).

Il existe quelques leviers et éléments à considérer au moment de se procurer tout le matériel nécessaire. Ces éléments sont énumérés dans les tableaux 12 et 13.

Tableau 12

Leviers concernant le matériel

Leviers pour se procurer du matériel
Les RSGE en milieu familial qui prennent leur retraite ont souvent beaucoup de matériel fonctionnel à donner au suivant. Le BC peut vous mettre en contact.
La MRC offre une aide financière aux RSGE en démarrage, notamment pour l'achat de matériel.

Tableau 13

Éléments à considérer concernant le matériel

Éléments à considérer
Les services de garde en communauté et en entreprise impliquent un grand nombre de partenaires. Il est donc primordial de déterminer qui possède le matériel et d'en garder une preuve écrite (les RSGE ou bien le partenaire locatif). Par exemple, une entreprise peut vouloir détenir l'ensemble du mobilier du local afin de pouvoir assurer une certaine pérennité du service. Une autre RSGE pourrait s'y installer rapidement dans le cas d'un départ.
Il en va de même pour les services avec deux RSGE qui travaillent conjointement dans le même local. Il est important de consigner et de bien départager la propriété des biens afin d'éviter une confusion dans le cas d'un départ.

« Bien c'est sûr que nous dans le projet on a rentré beaucoup d'ameublements, aussi, puis d'électroménagers. On a fait l'achat d'un fourneau, l'achat d'un frigo, des tables, des étagères. [...] Les RSGE ont eu beaucoup de choses d'incluses, quand même. Ce n'était pas juste le local les 4 murs. On a quand même meublé l'espace. On a aussi fait installer des cases avec des crochets. »

Employé·e d'une municipalité

Il est également possible de consulter l'aide-mémoire du CQSEPE sur le sujet (CQSEPE, s. d.b) ou bien la section Aménagement des locaux dans le cadre du projet pilote de la directive du MFA (Gouvernement du Québec, 2023a). Les BC sont également des ressources essentielles en matière d'interprétation et d'application de ces normes ministérielles.

2.3 Les services fournis par le partenaire locatif

Pour bien définir l'aménagement des services et sa logistique, il est intéressant de déterminer à l'avance les services que le partenaire locatif peut fournir au service de garde. Ces éléments peuvent témoigner de l'engagement du partenaire locatif envers le succès du projet et peuvent contribuer à l'attraction de RSGE. Ces services pourront être détaillés dans l'entente de partenariat (bail), qui fera office de contrat entre la RSGE et le partenaire locatif.

Voici quelques exemples de services qui peuvent être fournis :

- La préparation des repas (ex. : dans des locaux scolaires où il y a déjà un service de cafétéria);
- Les connexions Internet et de téléphonie;
- Le déneigement du stationnement pendant la saison hivernale;
- La conciergerie (ex. : dans un bâtiment municipal, un service de conciergerie qui vient entretenir les bureaux peut s'occuper du local du service de garde au même moment);
- La comptabilité (ex. : une entreprise qui détient une expertise comptable à l'interne peut offrir un soutien aux RSGE dans leurs locaux).

2.4 La signature d'un contrat de partenariat

À l'image de toute location de local, un bail doit être signé afin d'officialiser l'entente de location entre le partenaire locatif et la RSGE. Ce bail fait office de contrat entre les parties prenantes. Un modèle est disponible en ligne sur le site du gouvernement du Québec (voir la banque de ressources à la fin de ce guide) (Gouvernement du Québec, 2024a). Il est donc important d'y inscrire les inclusions (ex. : les services offerts) et les exclusions (ex. : le matériel à fournir). Il est également possible d'y ajouter des clauses quant aux modalités de l'offre de services. Par exemple, une entreprise qui désire que son personnel soit priorisé quant à l'octroi des places du service de garde peut l'écrire dans le bail, en spécifiant les modalités de priorisation. Des directives quant aux heures d'ouverture peuvent également être incluses.

Il est à noter que l'entretien du local est généralement de la responsabilité du propriétaire du local, et donc du partenaire locatif. Par exemple, en cas de problème de plomberie, le partenaire locatif est responsable de s'assurer de la réparation et en assume les coûts. La RSGE, étant locataire, n'aurait pas cette responsabilité, à moins d'une négligence de sa part.

« Le contrat de partenariat doit mentionner clairement la durée prévue du partenariat et à quelle partie incombe notamment la responsabilité de l'aménagement, de la conformité et de l'assurance couvrant les locaux. »

**Tiré de la directive du MFA
(Gouvernement du Québec, 2023a)**

Et le loyer dans tout ça?

La question du loyer comprend de multiples réponses qui dépendent de la situation et du contexte. Il est néanmoins clair que le prix du loyer ne peut pas équivaloir au prix du marché. Les partenaires locatifs doivent garder en tête qu'il s'agit d'un service à la communauté et ne doivent pas s'attendre à générer un profit de cette transaction.

Une fois que le local est trouvé, le BC peut remplir le formulaire de demande et le déposer auprès du MFA. Par la suite, après la réception des autorisations, il est important de déterminer quels seront les fonds qui financeront le projet. Le prochain chapitre présente les partenaires clés en matière de financement.

« C'est sûr que côté administratif, on a mis les choses au clair au début. On ne s'occupe pas du tout des inscriptions. Nous, dans le fond, notre objectif, c'était de rendre le local fonctionnel pour qu'elles puissent l'utiliser. Mais, après ça, à moins que quelque chose brise dans le local, la toilette, ou whatever, ça OK. Qu'elles nous le disent. Mais sinon, c'est vraiment leur espace à elles. Nous, on ne s'en mêle pas. »

Employé-e d'une municipalité



ÉTAPE 3

Obtenir le financement nécessaire à un projet pilote

Obtenir le financement est une étape cruciale de l'établissement d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise. Ce financement sert principalement à l'aménagement du bâtiment, surtout si des rénovations sont requises pour le respect des normes relatives au local. Il faut également prévoir des dépenses pour l'achat de matériel et de mobilier. La planification financière peut être complexe, et il n'y a pas de formule clé en main qui pourrait s'appliquer à tous les projets en démarrage. Chaque projet a des spécificités en matière de rénovations à faire et de complexité d'implantation. Il n'est donc pas possible d'offrir une estimation exacte des coûts potentiels puisqu'il s'agit de cas par cas. Le tableau 14 présente quelques dépenses que le partenaire locatif doit prévoir. Classées en ordre d'importance de coûts, elles s'ajoutent aux dépenses habituelles de démarrage d'un service de garde en milieu familial et représentent ce que le promoteur doit investir pour lancer le service. Ces coûts sont assumés par le partenaire locatif, et non par la RSGE. La RSGE doit également prévoir des dépenses de démarrage (matériel éducatif, formations, outils pour travailleuse autonome, etc.). Ces éléments sont détaillés dans la section subséquente (étape 4). Les responsabilités relatives aux dépenses et aux possessions (qui possède quoi) sont à énoncer clairement dans le contrat de partenariat (bail). Par exemple, une RSGE peut déjà posséder du mobilier adapté pour le service de garde. Si elle part, elle pourra reprendre ses possessions, ce qui ne serait pas le cas si le partenaire locatif était propriétaire de ce mobilier.

Tableau 14

Principales dépenses potentielles à prévoir chez le partenaire locatif

Principales dépenses
Rénovation du local
Relocalisation de bureaux si nécessaire
Honoraires internes des personnes chargées du projet chez le partenaire locatif
Mobilier
Matériel

Un même projet peut avoir de nombreux partenaires financiers. En effet, la MRC, la municipalité, la députée ou le député de la région et les institutions financières peuvent contribuer dans des proportions différentes à l'ouverture d'un même service garde en communauté ou en entreprise. Le tableau 15 énumère les parties prenantes qui peuvent disposer de fonds pour la mise sur pied de ce service. Les prochaines sections détaillent la contribution potentielle de ces parties prenantes en termes de subventions.

Tableau 15

Parties prenantes offrant des possibilités de financement

Parties prenantes
MRC
Municipalité
Ministère de la Famille
Institutions financières
Fondations philanthropiques
Entreprise
Députée ou député

« Donc à ce moment-là, ils [les partenaires locatifs] se tournent vers d'autres sources de financement qui sont les MRC, la caisse populaire, la municipalité, des partenaires privés. Comme ici, il y a Services Secours Baie-des-Chaleurs qui donne beaucoup d'argent pour soutenir des projets communautaires. »

Employé·e d'un CSS

3.1 Les MRC

Une fois le projet entamé et le budget établi, un projet pilote de service de garde en communauté et en entreprise peut être admissible à des subventions octroyées par certaines MRC. Au sein de ces organisations, aucun fonds n'est cependant destiné exclusivement aux services de garde. Par exemple, la MRC Avignon peut puiser dans deux fonds afin d'appuyer ce type de projet : le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie (FSAMV) et le Fonds de vitalisation. Plus précisément, ces deux fonds découlent du Fond régions et ruralité (FRR).

Comme mentionné précédemment, les besoins financiers concernent surtout la rénovation et l'aménagement du local. À titre d'exemple, pour être admissible à une subvention, une demande déposée à la MRC Avignon doit inclure une mise de fonds du milieu (10 % du budget total de la demande s'il s'agit d'un organisme à but non lucratif et 50 % s'il s'agit d'une entreprise privée). Cette mise de fonds du milieu peut être fournie, par exemple, par la municipalité, une fondation, la députée ou le député de la circonscription ou encore par une campagne de dons et de commandites. C'est le partenaire locatif qui doit remplir le formulaire de demande de subvention de la MRC, avec l'appui du BC de la région, et non la requérante (future RSGE). Chaque projet est évalué individuellement selon les besoins recensés sur le territoire, sa solidité et son potentiel de pérennité. À ce titre, les promoteurs sont invités à consulter les programmes disponibles dans les MRC, distincts d'un territoire à l'autre, afin de vérifier les sources de financement potentielles.

« Les MRC sont vraiment équipées aussi pour faire de l'accompagnement en lien avec les demandes de financement. À mon humble avis, il y a de beaux leviers pour démarrer. »

Employé·e d'un CSS

« La MRC fait déjà un gros bout de chemin. Puis c'est grâce à eux que ça va pouvoir voir le jour ce projet-là. Seule, financièrement, la municipalité n'a pas la capacité d'assumer 100 % des frais d'un projet comme ça. Surtout avec l'emplacement. »

Employé·e d'une municipalité

3.2 Les municipalités

Les municipalités peuvent également allouer une enveloppe à ce type de projet, ne serait-ce que pour fournir la mise de fonds du milieu qui donne accès aux subventions de la MRC. Puisque les municipalités n'ont pas toutes les mêmes moyens, il est judicieux de faire appel à une diversité de partenaires financiers.

Il est commun que la municipalité investisse considérablement dans le projet lorsqu'elle est le partenaire locatif et que l'investissement sert à l'aménagement de ses propres locaux. Ce qui est intéressant ici, c'est que la municipalité peut assurer une certaine pérennité de l'usage du local, dans la mesure où une nouvelle RSGE pourrait s'y installer dans le cas d'un départ ou d'une retraite. C'est d'ailleurs valable pour tout partenaire locatif.

3.3 Le ministère de la Famille

Avant l'été 2024, le MFA n'offrait aucune aide financière précisément aux projets pilotes, incluant les BC. Au moment de la rédaction de ce guide, le ministère lançait le Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE) (Gouvernement du Québec, 2024b). Ce programme vise à augmenter l'offre de places subventionnées en services de garde éducatifs. Il est destiné aux CPE, aux municipalités et aux organismes à but non lucratif. Il comporte deux volets : un pour les projets en cours des CPE et un autre pour les projets communautaires dans le cadre d'un projet pilote. Les projets approuvés peuvent recevoir jusqu'à 50 000 \$ pour l'aménagement de locaux temporaires rapidement. Il s'agit d'un levier très intéressant pour démarrer un service de garde en communauté, surtout dans les municipalités ayant des fonds moins importants. La date limite pour déposer une demande est le 30 août 2024. Aucune annonce n'a été faite concernant le renouvellement de ce programme pour les mois et années à venir.

« Mais le conseil municipal voulait vraiment les aider à démarrer. C'était vraiment un projet qui leur tenait à coeur, puis on est allés dans le maximum pour les aider à partir. »

Employé-e d'une municipalité

3.4 Les institutions financières et les fondations

La plupart des institutions financières disposent de fonds réservés aux appels de projets communautaires. L'implantation d'un service de garde en communauté et en entreprise est souvent admissible à ces fonds en raison de son caractère innovant et de son utilité pour la collectivité. Des fondations philanthropiques sont également présentes sur chaque territoire. Par exemple, dans la Baie-des-Chaleurs, il y a la Fondation Desjardins ainsi que Services Secours Baie-des-Chaleurs. Ces partenaires financiers peuvent fournir les fonds de base qui rendent le projet admissible à d'autres subventions, comme celles d'une MRC.

3.5 Les entreprises

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, les entreprises ont tout intérêt à investir dans des stratégies d'attractivité et de rétention du personnel. Pour une entreprise, les coûts à prévoir sont relatifs à la rénovation et à l'aménagement du local. Il faut garder en tête que l'entreprise n'a pas à offrir un salaire à la RSGE qui occupera les locaux, puisqu'elle recevra des places subventionnées. Les projets pilotes en entreprise peuvent être admissibles à recevoir une subvention d'une MRC pour une partie des coûts, ce qui peut représenter un levier important au démarrage. Enfin, l'entreprise peut assurer une certaine pérennité du service de garde dans son local, dans la mesure où une nouvelle RSGE pourrait s'y installer dans le cas d'un départ ou d'une retraite.

3.6 Les députées et députés

Les députées et députés ont des budgets discrétionnaires qui peuvent être alloués à des projets divers. Il est donc possible de leur demander un soutien financier, bien que ce financement ne soit pas assuré. Même si les montants alloués représentent souvent un petit pourcentage du budget total du projet, ils peuvent assurément alléger certaines dépenses. Il est à noter que le processus de demande diffère d'un territoire à l'autre.

ÉTAPE 4

Recruter une responsable d'un service de garde éducatif et déterminer l'offre de services

Cette étape est présentée en dernier dans le présent guide, mais il arrive souvent que la RSGE soit connue dès le début du processus et qu'elle soit impliquée dans certaines étapes expliquées précédemment. L'exploitation du service de garde requiert une ou deux RSGE. Le ratio à respecter est de six enfants pour une RSGE. Pour un service de douze enfants, il faudra donc deux RSGE. Un service de garde en communauté et en entreprise ne peut actuellement pas accueillir plus de 12 enfants. Il est également maintenant possible d'exploiter un service d'un maximum de neuf enfants dans une résidence privée avec l'aide d'une autre RSGE ou d'une assistante.

Les prochaines sous-sections présentent les avantages à devenir RSGE en communauté ou en entreprise, les incitatifs financiers disponibles, le processus de reconnaissance ainsi que l'offre de services à établir.

4.1 Pourquoi devenir responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise?

Devenir RSGE en milieu familial présente de nombreux avantages tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Ce rôle crucial dans le développement des jeunes enfants et le soutien aux familles en fait une carrière gratifiante et significative. Le tableau 16 présente quelques raisons pour lesquelles le choix de devenir une RSGE peut être une excellente décision.

De plus, les modalités des projets pilotes donnent accès au métier de RSGE à des personnes qui, autrement, n'auraient pas pu y accéder selon les anciennes lois et les anciens règlements. En effet, les requérantes qui n'avaient pas un domicile adapté pour accueillir un service de garde ou encore celles qui ne désiraient pas l'exploiter à leur domicile ont maintenant accès au métier.

« Tandis qu'en projet pilote, tu n'es pas chez vous. Tu sors tous les irritants.
D'être à la maison, d'être toute seule. »

Employé·e d'un BC

Tableau 16**Avantages à devenir responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise**

Exploiter un service de garde à l'extérieur de son domicile (pour bien séparer son lieu de travail de son lieu de vie)
Entretenir un lien de proximité avec les partenaires locatifs
Briser l'isolement et travailler en collaboration avec une autre RSGE dans un milieu stimulant (dans le cas d'un service de 12 places en communauté ou de 9 places en résidence privée)
Maintenir l'esprit et les valeurs d'un service de garde en milieu familial
Avoir accès à des incitatifs financiers au démarrage du MFA et de la MRC
Confier au partenaire locatif des responsabilités d'entretien du local
Être travailleuse autonome et gérer sa propre entreprise
Avoir accès au soutien de la MRC et du BC pour la logistique de démarrage d'entreprise et l'application des normes
Contribuer au développement social de son territoire en offrant des places subventionnées à des parents de sa communauté
Contribuer au développement global de l'enfant
Répondre à un besoin communautaire criant et faire une réelle différence de la vie des familles de sa région

La profession de RSGE est une carrière noble et enrichissante qui permet de contribuer de manière significative au développement des enfants tout en répondant à un besoin crucial dans la communauté. Avec des perspectives de développement professionnel continu et des répercussions positives sur les familles, le métier de RSGE est une vocation qui peut apporter satisfaction et épanouissement sur de nombreux plans.

4.2 Les incitatifs financiers

Sous réserve du respect des conditions du programme, le MFA offre une subvention de 3 500 \$ à toute RSGE en démarrage, que ce soit dans une résidence, en communauté ou en entreprise. Cet incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE est prévu jusqu'au 31 mars 2027. De plus, les MRC offrent souvent un soutien financier aux requérantes en démarrage. Dans la MRC Avignon, un montant est offert pour les dépenses de base effectuées en amont de l'ouverture. Puisque les RSGE lancent leur propre entreprise, un outil comptable et une formation avec un comptable agréé sont aussi offerts. Il est également possible d'obtenir un accompagnement gratuit de la part d'une conseillère ou d'un conseiller aux entreprises de la MRC afin de bâtir un plan d'affaires en bonne et

« Je sais que dans les MRC, ils n'ont pas toutes les mêmes trousse de démarrage, mais ils ont beaucoup de moyens pour stimuler puis intéresser les requérantes qui veulent se partir des services à la maison. Elles sont bien soutenues par les MRC. »

Employé-e d'un CSS

due forme. Les services peuvent varier d'une MRC à l'autre. Une fois le projet démarré, la RSGE obtient ses revenus de différentes enveloppes. Si la RSGE est subventionnée, elle obtient la subvention gouvernementale ainsi que la contribution réduite versée par le parent. La RSGE non subventionnée reçoit un plein tarif payé par le parent.

L'ensemble des dépenses engagées pendant l'année et liées au métier de RSGE en communauté et en entreprise doivent être consignées (aliments achetés pour les repas et collations, loyer payé au partenaire locatif, frais de formation, matériel éducatif, etc.). Ces dépenses seront admissibles à des crédits d'impôt à la fin de l'année fiscale. Le tableau 17 résume l'aide financière au démarrage, les revenus ainsi que les dépenses admissibles au crédit d'impôt. Les montants offerts pour l'aide au démarrage de même que les revenus sont indexés chaque année.

Tableau 17

Résumé de l'aide financière, des revenus et des dépenses liés au métier de responsable d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise

Aide financière au démarrage et au maintien	Revenus	Dépenses admissibles au crédit d'impôt
Montant de démarrage du MFA – prévu jusqu'au 31 mars 2027	Contribution réduite des parents (montant par jour par enfant, tarif indexé chaque année) – payée par les parents	Loyer
Montant de la MRC pour le démarrage (achat de matériel divers, soutien à la comptabilité) – diffère selon la MRC	Subvention gouvernementale (montant par jour par poupon ou enfant, indexé chaque année)	Matériel éducatif
Montant pour de la formation continue annuelle (MFA) –variable d'une année à l'autre		Produits nettoyeurs
		Repas et collations
		Formation continue
		Logiciel comptable (au besoin)
		Toute autre dépense liée au bon fonctionnement du service

4.3 Processus de reconnaissance

Afin d'exploiter un service de garde reconnu au Québec, il est obligatoire de compléter un processus de reconnaissance auprès d'un BC. Ce processus comporte plusieurs étapes telles que : remplir des formulaires, procéder à des entrevues, suivre des formations, etc. Le BC du secteur concerné peut fournir plus d'information à ce sujet. Pour satisfaire aux exigences, une requérante doit également avoir suivi un cours de premiers soins à jour et fournir une attestation de vérification d'absence d'empêchements. Elle dispose d'un délai d'un an après la date d'ouverture du service de garde pour compléter la formation obligatoire de 45 heures (mesure transitoire prévue jusqu'en septembre 2026).

En ce qui concerne la formation continue, il est obligatoire d'effectuer six heures de formation par année afin de maintenir son statut de RSGE. Le MFA fournit un montant chaque année pour ces formations. Cette aide financière peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus de détails, différentes ressources à cet effet sont disponibles dans la section « Banque de ressources » à la fin de ce guide. Les sites Web des BC de chacune des régions sont également des mines d'or d'informations pour les RSGE en démarrage.

4.4 L'offre de services *

La (ou les) RSGE, en collaboration avec le partenaire locatif, doit déterminer les modalités de l'offre de services. Ces modalités seront d'ailleurs indiquées à l'entente de partenariat (bail).

Voici des éléments qui caractérisent l'offre de services :

- Le nombre de places du service de garde (maximum 6 par RSGE, incluant ses propres enfants de moins de 9 ans s'il y a lieu);
- Le nombre de poupons (maximum 2 poupons pour un service de 6 places);
- Les heures d'ouverture (ex. : de 7 h à 17 h);
- Le nombre de jours d'ouverture (ex. : 5 jours par semaine);
- Les modalités de priorisation du personnel (s'il y a lieu);
- Le programme éducatif.

« Ce qui aide beaucoup, c'est quand les deux RSGE qui arrivent se connaissent déjà.
Ont travaillé ensemble. Ou ont un peu la même philosophie, tout ça. »

Employé-e du MFA

En ce qui concerne la collaboration entre deux RSGE pour un service de garde de douze enfants, il est demandé de remplir un formulaire d'accord de collaboration afin de bien définir la répartition des responsabilités entre les deux RSGE. Ce formulaire est accessible sur la page Web gouvernementale des projets pilotes (voir la banque de ressources).

* À noter que le plus on encadre la RSGE, le plus il est risqué de porter atteinte au statut de travailleur autonome et donc d'entrer dans une notion de travailleur/salarié.

Conclusion

La mise en place de services de garde éducatifs à l'enfance en communauté et en entreprise constitue une réponse essentielle aux défis actuels de la garde d'enfants. Toutefois, le succès de tels projets repose en grande partie sur l'engagement actif et concerté de toutes les parties prenantes, notamment les municipalités, les MRC, les entreprises, les bureaux coordonnateurs (BC), les responsables de services de garde éducatifs (RSGE) et toute autre collaboratrice ou tout autre collaborateur.

L'implication des collectivités locales est indispensable à la mise en œuvre et au maintien de ces services. En fournissant des ressources, en facilitant les démarches administratives et en veillant à la conformité des normes, les communautés locales peuvent créer un environnement propice à la croissance de ces initiatives.

Les entreprises ont également un rôle clé à jouer. En soutenant les initiatives de garde en milieu familial, que ce soit par des partenariats ou des subventions, elles contribuent à créer un cadre favorable à la conciliation travail-famille, ce qui se traduit par une meilleure rétention des talents et une productivité accrue.

Les BC ainsi que les RSGE sont les pierres angulaires de ces projets. En assurant la formation et le soutien des RSGE, les BC garantissent la qualité des services offerts. Leur expertise en matière de réglementation, de soutien administratif et de développement professionnel est essentielle pour maintenir des normes élevées et pour accompagner les RSGE dans plusieurs facettes de leur travail. De plus, leur rôle de mise en relation des différentes parties prenantes, y compris les familles, les municipalités et les institutions publiques, est crucial pour harmoniser les efforts et optimiser les ressources disponibles.

En conclusion, l'engagement de toutes ces parties prenantes est non seulement important, mais indispensable à la réussite et à la pérennité des services de garde éducatifs en milieu familial. En travaillant ensemble, elles pourront construire des réseaux de soutien robustes qui bénéficieront aux enfants, aux familles et à la société dans son ensemble, en plus d'assurer un avenir plus prometteur à toute la communauté.

Banque de ressources

Cette banque de ressources propose plusieurs liens utiles pour l'ensemble des parties prenantes. Ceux-ci sont complémentaires à ce guide et apportent des précisions par rapport à certaines sections. Les ressources ont été catégorisées selon leur utilité pour chaque type de partenaire. Cependant, ces catégories ne sont pas hermétiques, et plusieurs ressources peuvent être utiles à plusieurs catégories de personnes impliquées.

Ressources pour les partenaires locatifs

Les services de garde éducatifs à l'enfance, c'est aussi l'affaire des municipalités!

Un outil pour passer à l'action
espacemuni.org

Les bons coups à adopter en développement durable pour les garderies

Société d'aide au développement des collectivités et Centre d'aide aux entreprises
sadc-cae.ca

Comment faciliter l'implantation d'un service de garde sur son territoire?

Série de webinaires de Visages régionaux
visagesregionaux.com

Les municipalités : des alliées pour soutenir les services éducatifs à la petite enfance

Observatoire des tout-petits
tout-petits.org

Loi sur les services de garde éducatifs et à l'enfance

(voir l'article 134)
legisquebec.gouv.qc.ca

Modèle de contrat de partenariat - bail

(ministère de la Famille)
cdn-contenu.quebec.ca

Appel de projets visant l'expérimentation de modèles de services de garde éducatifs en milieu familial

(gouvernement du Québec)
quebec.ca

Le Sceau Concilivi

LA reconnaissance en conciliation famille-travail (Concilivi – Expertise travail-famille)
concilivi.com

Page Entrepreneur.e.s et entreprises du site Web de la MRC Avignon

mrcavignon.com

Ressources pour les RSGE et les BC

Site Web Ma place au travail

maplaceautravail.org

Page Web Pep! ta vie

peptavie.ca

Papille : Guide sur l'alimentation du poupon à l'intention des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec

quebec.educationnutrition.ca

Gazelle et Potiron : cours en ligne et webinaires

apprendre.centdegres.ca

**Site Web du Conseil québécois des services éducatifs
à la petite enfance (CQSEPE)**

- Aide-mémoire sur le local idéal
- Avantages
- Étapes pour participer aux projets pilotes

cqsepe.ca

**Site Web de l'Association québécoise des centres
de la petite enfance (AQCEPE)**

aqcepe.com

Site Web faisladifference.ca

(Bureau coordonnateur Aux Joyeux Marmots)

faisladifference.ca

Campagne de recrutement Je me lance!

(communauté de Victoriaville)

victoriaville.ca

Educatout

(cybermagazine de la famille et de la petite enfance)

educatout.com

**Projet Main dans la Main : volet service de garde
et communauté**

(Instance régionale de concertation
de la Capitale-Nationale)

irc-cn.ca

Modèle d'accord de collaboration

(ministère de la Famille)

cdn-contenu.quebec.ca

Bibliographie

Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). (2023). [Page d'accueil].

<https://ahgcq.org/>

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ). (s. d.). [Page d'accueil].

<https://www.aqcpe.com/>

Bureau coordonnateur Aux Joyeux Marmots. (s. d.). Service de garde en communauté.

<https://faisladifference.ca/service-de-garde-en-communaute/>

Cent degrés. (s. d.). Gazelle et Potiron : 4 cours en ligne et 4 webinaires pour favoriser les saines habitudes de vie chez les 0-5 ans.

https://apprendre.centdegres.ca/gazelle-et-potiron/?utm_source=dialoginsight&utm_medium=email&utm_campaign=B7219&oft_id=3775557&oft_k=eixbjPm&oft_lk=qegDoQ&oft_d=638494875775100000

Concilivi. (s. d.). Sceau Concilivi.

<https://www.concilivi.com/fr/sceau-concilivi>

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE). (s. d.-a). Service de garde éducatif en communauté.

<https://cqsepe.ca/bc/service-de-garde-educatif-en-communaute>

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE). (s. d.-b). Aide-mémoire : local.

https://cqsepe.ca/client_file/upload/aide_memoire_local_fev.pdf

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE). (s. d.-c). Étapes pour participer aux projets pilotes de services de garde en communauté.

https://cqsepe.ca/client_file/upload/etapes.pdf

Conseil régional de l'environnement (CRÉ) de Montréal. (2008). Plan régional d'accessibilité aux services de garde : rapport d'analyse et de recommandations pour le développement de services de garde éducatifs et l'accès à l'information sur les places disponibles sur l'île de Montréal.

http://www.clic-bc.ca/Documents/E_CtreDoc/Clienteles/Petite%20enfance-jeunesse/Plan%20regional%20d%20accessibilite%20aux%20services%20de%20garde-CRE-2008.pdf

Educatout. (s. d.). [Page d'accueil].

<https://www.educatout.com/index.html>

Espace Muni. (2023). Les services de garde éducatifs à l'enfance, c'est aussi l'affaire des municipalités!

https://espacemuni.org/guide-sgee/assets/files/espace_muni_guide_sgee.pdf

Gouvernement du Québec. (2004). L'offre de services de garde en milieu communautaire : un portrait. Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SG_offre_service_garde_milieu_communautaire_27-09-04.pdf

Gouvernement du Québec. (2019). Guide pour l'aménagement d'une installation où sont fournis des services de garde. Ministère de la Famille.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/developpement-reseau/guide-amenagement-services-de-garde.pdf>

Gouvernement du Québec. (2021). Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : rapport de consultation. Ministère de la Famille.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-cons.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023a). Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté. Ministère de la Famille.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/directive-pp-milieu-familial.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023b). Projet pilote pour les haltes-garderies en milieux d'enseignement. Ministère de la Famille.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/aide-partenaires/organismes-communautaires/projet-pilote-hg-enseignement/Pages/index.aspx>

Gouvernement du Québec. (2024a). Appel de projets visant l'expérimentation de modèles de services de garde éducatifs en milieu familial. Ministère de la Famille.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/appel-projets-experimenter-modeles-services-garde-educatifs-milieu-familial>

Gouvernement du Québec. (2024b). Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE). Ministère de la Famille.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/appui-partenaires-accessibilite-sgee>

Gouvernement du Québec. (s. d.-a). Contrat de partenariat : bail. Ministère de la Famille.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/contrat_partenariat_Bail_RSGE.pdf

Gouvernement du Québec. (s. d.-b). Accord de collaboration. Ministère de la Famille.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/accord_collaboration_RSGE.pdf

Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale. (2017). Main dans la Main : volet service de garde et communauté.

<https://irc-cn.ca/projet/main-dans-la-main-volet-service-de-garde-et-communaute/>

Lajoie, G. (2022, 12 avril). Des garderies en milieu familial... hors des maisons. Le Journal de Québec.

<https://www.journaldequebec.com/2022/04/12/des-garderies-en-milieu-familial-hors-des-maisons>

Larose, I. (2022, 17 avril). Un travail d'équipe pour créer des places en garderie dans l'ouest d'Avignon. Radio-Canada.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876925/place-garderie-avignon-ouest-matapia-st-francois-assise-projet-pilote-communautaire>

Leduc, L. (2023, 3 février). Québec financera neuf projets de haltes-garderies. La Presse.
<https://www.lapresse.ca/actualites/education/2023-02-03/cegeps-et-universites/quebec-financera-neuf-projets-de-haltes-garderies.php>

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, RLRQ.c. S-4.11, art. 134.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-4.11-se:134>

Ma place au travail. (s. d.). [Page d'accueil].
<https://www.maplaceautravail.org/>

Mathieu, S. (2019). La transformation de l'offre de services de garde au Québec : une brèche dans la collectivisation du travail de reproduction sociale? *Revue canadienne de sociologie*, 56(2), 204-223.
<https://doi.org/10.1111/cars.12243>

MRC Avignon. (2024). Entrepreneur.e.s et entreprises.
<https://www.mrcavignon.com/entrepreneurs-et-entreprises/>

Observatoire des tout-petits. (2018). Les municipalités : des alliées pour soutenir les services éducatifs à la petite enfance.
<https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Qualite-decideurs-muni-FR-LR.pdf>

Peptavie. (s. d.). Mon salaire comme éducatrice en milieu familial. Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.
<https://peptavie.ca/revenu-salaire-educatrice/>

Raynault, M. F. et Côté, D. (2014). Services de garde et clientèles vulnérables : synthèse des connaissances sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde : leçons pour le Québec, rapport de recherche. Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal.

Société d'aide au développement des collectivités et Centre d'aide aux entreprises. (s. d.). Les bons coups à adopter en développement durable pour les garderies.
https://sadc.ca/wp-content/uploads/SADC_FichesDD-Garderies.pdf

Ville de Victoriaville. (s. d.). Mon milieu, mon univers : Je me lance! J'ouvre mon service de garde en milieu familial.
<https://www.victoriaville.ca/page/1652/je-me-lance-campagne-visant-le-recrutement-de-responsables-de-garde-en-milieu-familial.aspx>

Visages régionaux. (2023). Comment faciliter l'implantation d'un service de garde sur son territoire?
<https://www.visagesregionaux.com/webinaires-et-conferences/solutions-pour-plus-de-places-en-services-de-garde/>

Annexe A : Guide d'entretien collecte A

Titre du projet : Mobilisation et expérimentation vers un modèle viable de service de garde éducatif en communauté dans la MRC Avignon

Introduction et description du projet

Bonjour,

Premièrement, j'aimerais vous remercier de votre présence ici aujourd'hui et de prendre du temps dans votre horaire pour participer à ce projet. J'aimerais aussi m'assurer que vous avez bien eu le temps de comprendre le projet et que vous consentez à participer à la recherche. Je propose de prendre le temps de parcourir les détails de votre participation et de répondre à vos questions si vous en avez. (CONSENTEMENT VERBAL À LA PARTICIPATION)

Le projet auquel vous participez est issu d'un besoin nommé notamment par les parents envers une offre de services de garde qui répondrait davantage à la demande dans le contexte de la Baie-des-Chaleurs (comme partout dans la province). Puis, en parallèle, un besoin de pouvoir mettre en place une nouvelle formule d'offre de services de garde a été identifié par des RSGE, entre autres pour combler la demande des parents, et aussi offrir de meilleures conditions d'emploi (conciliation travail-famille, attractivité et rétention du métier, etc.). Pour répondre à ces défis, le ministère de la Famille a exploré de nouvelles formules de garde, dont la formule en milieu communautaire (services de garde éducatifs hors domicile, dans un local au sein de la communauté). Plusieurs projets pilotes ont été démarrés dans l'ensemble de la province depuis 2022, dans le respect des réglementations en vigueur par le biais du ministère de la Famille.

L'implantation de ces projets pilotes est récente, et peu d'informations ont été jusqu'à maintenant documentées pour comprendre le contexte de démarrage et de vitalité de ces projets, et particulièrement en contexte régional.

L'objectif de ce projet est de documenter les leviers et les obstacles (éléments facilitants et éléments comportant des défis) par rapport à l'implantation d'un modèle innovant de service de garde éducatif en communauté dans la MRC Avignon. Votre participation nous permettra de dégager différentes perspectives par rapport à ces éléments, pour éventuellement pouvoir cibler des pistes de réflexion qui pourront servir de guide à l'implantation de futurs projets pilotes.

Nous allons aborder aujourd'hui les thématiques suivantes, en comparant les services de garde en communauté avec les modèles plus traditionnels existants :

- L'aménagement des services de garde éducatifs;
- Les modalités de l'offre de services;
- Les usagères et les usagers des services et leurs besoins
- Le financement;
- Les partenariats, le réseau et les ressources.

Thèmes et questions

Mise en contexte (annexe A)

Avant de commencer l'entretien, voici quelques précisions de définition et de contexte (consulter l'annexe A).

Question brise-glace

De façon générale, pouvez-vous svp m'expliquer un peu d'où vient votre intérêt (contexte professionnel/personnel/scolaire) envers l'offre de services de garde dans la région et comment vous vous impliquez jusqu'à maintenant dans cet enjeu?

Questions thématiques

Aménagement des services

Partenariats locatifs : entreprises et municipalités

Matériel :

- Quels seraient selon vous les défis que vous pourriez rencontrer liés aux besoins matériels pour les projets de service de garde en communauté?
- Quels seraient les éléments aidants liés aux besoins matériels?

Espace :

- Quels espaces seraient disponibles et répondraient aux besoins d'un projet de service de garde en communauté?
- Quels espaces pourraient être construits pour répondre aux besoins d'un projet de service de garde en communauté?

Exigences ministérielles liées à l'espace :

- Avant que je vous les explique brièvement, étiez-vous familiarisé avec les exigences prévues quant à l'aménagement de l'espace pour un service de garde (superficies, installations, pièces précises à avoir, nombre de toilettes/lavabos, lits pour poupons, bureau ou non, exigences techniques liées à l'aire de jeu, etc.)?
- Comment percevez-vous l'application de ces exigences?

Autres normes en vigueur :

- Comment se déroulerait selon vous l'application des autres normes en vigueur (celles que vous connaissez) si vous vouliez louer un espace pour un service de garde en communauté?

Accès aux services :

- Qu'est-il prévu pour faciliter l'accès physique aux services par les parents (spécificités par rapport à l'entrée dans les locaux, etc.)?
- Quels sont selon vous les leviers/obstacles liés à l'accès aux services dans des locaux que vous pourriez vouloir louer à ces fins?
- Quels seraient les impacts de la location de vos bureaux sur la main-d'œuvre (attraction/rétention)?

Actrices et acteurs du réseau : MRC, Ministère (MFA), centres de services scolaires, CPEBC

Exigences ministérielles à respecter :

- Quelles sont selon vous les exigences ministérielles auxquelles vous avez été confronté et qui vous semblent facilitantes pour implanter un projet pilote de service de garde en communauté?
- Lesquelles vous sembleraient au contraire pouvoir être difficiles à respecter et créer des obstacles à l'implantation d'un projet de service de garde en communauté?
- Y aurait-il des lois ou normes qui pourraient être implantées (ou modifiées) pour faciliter l'implantation de modèles alternatifs de service de garde éducatifs (ex. : en communauté)?
- Quelles exigences relatives à l'aménagement de l'espace (auxquelles vous avez été confronté) sont les plus difficiles selon vous à satisfaire pour l'implantation de services de garde?
- Lesquelles seraient les plus faciles à respecter?

Actrices et acteurs du milieu familial (RSGE en milieu familial)

Matériel :

- Quels sont selon vous les obstacles et leviers actuels liés aux besoins matériels pour offrir des services de garde en milieu familial?
- Quels seraient les obstacles et leviers liés aux besoins matériels pour offrir des services de garde en communauté plutôt qu'à domicile selon vous?

Exigences ministérielles liées à l'espace :

- Quels sont les leviers et obstacles concernant l'application des exigences prévues quant à l'aménagement de l'espace pour un service de garde (superficies, installations, pièces précises à avoir, nombre de toilettes/lavabos, lits pour poupons, bureau ou non, exigences techniques liées à l'aire de jeu, etc.)?
- Quels seraient les leviers et obstacles concernant l'application des exigences prévues pour l'aménagement de l'espace pour un service de garde en communauté plutôt qu'à domicile?

Autres normes en vigueur :

- Comment se déroulerait selon vous l'application des autres normes en vigueur si vous vouliez louer un espace pour un service de garde en communauté?

Accès aux services :

- Qu'est-il prévu dans votre offre de services pour faciliter l'accès par les parents?
- Quels sont selon vous les leviers/obstacles liés à l'accès aux services?
- Comment l'offre de services en communauté pourrait-elle faciliter les conditions de services de garde comparativement au milieu familial?
- Comment l'offre de services en communauté pourrait-elle au contraire complexifier les conditions de services de garde comparativement au milieu en communauté?

- Quels sont, de façon plus générale, les avantages/inconvénients perçus à implanter des services en communauté hors domicile?

Modalités de l'offre de services

- Comment l'implantation de services de garde en communauté permettrait-elle de contribuer à l'offre de services du réseau?
- Y a-t-il selon vous des retombées autres que l'augmentation du nombre de places disponibles?
- Quels seraient les obstacles et leviers anticipés liés à la fréquentation des services de garde en communauté?
- Quels seraient les obstacles et leviers anticipés liés à la fréquentation des autres types de services de garde à la suite de l'implantation de services de garde en communauté?
- Quelles seraient les retombées positives et/ou négatives générales de l'implantation des services de garde en communauté?
- Quelles seraient les retombées positives et/ou négatives, à la suite de l'implantation de services de garde éducatifs en communauté, dans les autres services liés à l'enfance (autres services de garde, etc.)?

Surtout pour les actrices et les acteurs du milieu familial (RSGE en milieu familial)

Usagères et usagers des services et leurs besoins

Besoins des enfants et des familles :

- Quels sont les types de besoins particuliers les plus rencontrés/répandus parmi les enfants de votre service de garde?
- Et, selon vous, dans les services de garde éducatifs de façon plus générale?
- Quels sont les obstacles/leviers dans la capacité de répondre à ces besoins?
- Quelles seraient les retombées positives et/ou négatives de l'implantation de services de garde en communauté sur l'offre de services pour enfants/familles avec besoins particuliers?
- Quels sont les critères de vulnérabilité les plus rencontrés dans votre service de garde?
- Et, selon vous, dans les services de garde éducatifs de façon plus générale?
- Quels sont les obstacles/leviers dans la capacité de répondre à ces besoins?
- Quelles seraient les retombées positives et/ou négatives de l'implantation de services de garde en communauté sur l'offre de services pour enfants/familles en situation de vulnérabilité?
- Quels besoins des familles sont non comblés présentement par le réseau de services de garde?
- Comment l'implantation de projets de services de garde en communauté pourrait-elle aider à combler quelques-uns de ces besoins?

Financement

Entreprises et municipalités

- Avez-vous une idée des coûts estimés pour se lancer dans une démarche d'ouverture de service de garde dans vos locaux?
- Approximativement, quel montant demanderiez-vous pour le loyer si vous souhaitiez louer un espace dans vos locaux?
- En combien d'années maximum envisagez-vous la rentabilité de l'investissement pour l'aménagement du local par l'entremise des revenus de location?
- Quelle aide financière (subventions, autres) recevriez-vous pour le démarrage ou l'entretien du projet de location de vos bureaux pour un service de garde?
- Une fois le coût d'aménagement du local calculé et le maximum de subventions trouvé pour combler les frais d'aménagement du local, jusqu'à quel pourcentage de votre budget la municipalité/l'entreprise serait-elle prête à investir pour le démarrage d'un projet de service de garde?
- Quels sont selon vous les avantages/inconvénients financiers à louer un espace communautaire pour un service de garde en communauté?
- Quelles sont les retombées financières, pour la municipalité/l'entreprise, de la location d'un espace pour un service de garde en communauté?

Actrices et acteurs du réseau : MRC, Ministère (MFA), centres de services scolaires, CPEBC

- Quelles sont les possibilités de financement (aides financières) pour l'implantation de services de garde en communauté?
- Quels sont les obstacles/leviers financiers pour l'implantation de services de garde en communauté?
- Quels sont les éléments financiers facilitant ou aggravant l'implantation de tels projets?

Actrices et acteurs du milieu familial (RSGE en milieu familial)

- Avez-vous une idée des coûts requis pour se lancer dans une démarche d'ouverture de service de garde en milieu familial?
- Quelle aide financière est présentement disponible pour démarrer une offre de services de garde en milieu familial?
- Quelles sont les principales dépenses à prévoir pour offrir des services de garde en milieu familial (ex. : assurances, déplacements, etc.)?
- Quelles dépenses seraient plus élevées si vous offriez vos services en communauté?
- Quelles dépenses seraient au contraire inférieures selon vous?
- Quelles sont les principales sources de revenus liées à vos services?
- Quels sont selon vous les avantages/inconvénients financiers comparatifs perçus à implanter un service de garde en communauté plutôt qu'à domicile?

- Est-ce que vous percevez un gros impact sur vos possibilités de réclamer des crédits d'impôt?
- Les impacts positifs financiers vous semblent-ils plus grands que les impacts négatifs?

Questions complémentaires : partenariats, réseau et ressources

Partenariats locatifs : entreprises et municipalités

- Comment concevez-vous les partenariats avec une RSGE et un BC pour vous aider à implanter un service de garde en communauté?
- Quels sont selon vous les obstacles perçus et les leviers quant aux partenaires mobilisés pour un projet pilote de ce genre (éléments facilitant ou entravant les partenariats potentiels)?
- Quels sont selon vous les avantages et inconvénients de collaborer avec une RSGE et un BC pour implanter des services de garde en communauté?

Actrices et acteurs du réseau : MRC, Ministère (MFA), centres de services scolaires, CPEBC

- Quels types de partenariats seraient à favoriser pour implanter de tels services de garde en communauté?
- Quels seraient les obstacles et leviers dans les partenariats potentiels?

Actrices et acteurs du milieu familial (RSGE en milieu familial)

- Quels partenariats semblent pouvoir faciliter l'implantation de services de garde en communauté?
- Quels sont les obstacles/leviers dans les partenariats nécessaires pour implanter des services de garde en communauté?

Divers

- Y a-t-il des thèmes que vous auriez aimé aborder qui n'ont pas été discutés aujourd'hui?
- Si vous aviez une dernière idée à partager, quelle serait-elle?

Merci beaucoup pour votre participation et votre temps.

Si vous avez des questions après notre rencontre ou besoin de discuter, n'hésitez pas à me contacter.

Annexe B : Guide d'entretien collecte B

Titre du projet : Mobilisation et expérimentation vers un modèle viable de service de garde éducatif en communauté dans la MRC Avignon

Introduction et description du projet

Bonjour,

Premièrement, j'aimerais vous remercier de votre présence ici aujourd'hui et de prendre du temps dans votre horaire pour participer à ce projet. J'aimerais aussi m'assurer que vous avez bien pris connaissance du projet et que vous consentez à participer à la recherche. On peut prendre le temps de parcourir les détails de votre participation et de répondre à vos questions si vous en avez. (CONSENTEMENT VERBAL À LA PARTICIPATION)

Le projet auquel vous participez est issu d'un besoin nommé notamment par les parents envers une offre de services de garde qui répondrait davantage à la demande dans le contexte de la Baie-des-Chaleurs (comme partout dans la province). Puis, en parallèle, un besoin de pouvoir mettre en place une nouvelle formule d'offre de services de garde a été identifié par des RSGE, entre autres pour combler la demande des parents, et aussi offrir de meilleures conditions d'emploi (conciliation travail-famille, attractivité et rétention du métier, etc.). Pour répondre à ces défis, le ministère de la Famille a exploré de nouvelles formules de garde, dont la formule en milieu communautaire (services de garde éducatifs hors domicile, dans un local au sein de la communauté). Plusieurs projets pilotes ont été démarrés dans l'ensemble de la province depuis 2022, dans le respect des réglementations en vigueur par le biais du ministère de la Famille. L'implantation de ces projets pilotes est récente et peu d'informations ont été jusqu'à maintenant documentées pour comprendre le contexte de démarrage et de vitalité de ces projets, et particulièrement en contexte régional.

L'objectif de ce projet est donc de documenter les leviers et les obstacles par rapport à l'implantation d'un modèle innovant de service de garde éducatif en communauté dans la MRC Avignon. Votre participation nous permettra de dégager différentes perspectives par rapport à ces éléments, pour éventuellement pouvoir cibler des pistes de réflexion qui pourront servir de guide à l'implantation de futurs projets pilotes.

Nous allons donc discuter aujourd'hui des thématiques suivantes concernant l'offre de services du projet pilote :

- L'aménagement des services de garde en communauté;
- Les modalités de fréquentation;
- Les spécificités de l'offre de services;
- Les usagers et les usagers des services et leurs besoins;
- Le financement;
- Les partenariats, le réseau et les ressources.

Thèmes et questions

Mise en contexte (annexe A)

Avant de commencer l'entretien, je voudrais aussi apporter quelques notions de définition et de contexte (parcourt l'annexe A et l'envoie par courriel au besoin).

Question brise-glace

Avant d'entrer dans nos questions thématiques, de façon générale, pouvez-vous svp m'expliquer un peu d'où vient votre intérêt (contexte professionnel/personnel/scolaire) envers l'offre de services de garde dans la région et comment vous vous impliquez jusqu'à maintenant dans cet enjeu?

Questions thématiques

Temps 1 : en cours d'implantation (début du projet)

Les questions qui suivent concernent la phase de préimplantation du projet ainsi que son démarrage. Les obstacles/leviers et les autres informations permettent de comprendre les éléments constitutifs de la préparation à un tel projet.

Aménagement des services

Matériel :

- Quels sont les obstacles et leviers liés aux besoins matériels à prévoir pour implanter un projet pilote?

Exigences ministérielles liées à l'espace :

- Quels sont les obstacles et leviers liés à l'aménagement global de l'espace (superficies, installations, pièces précises à avoir, nombre de toilettes/lavabos, lits pour poupons, bureau ou non, exigences techniques liées à l'aire de jeu, etc.)?

Accès aux services :

- Qu'est-il prévu pour faciliter l'accès physique aux services par les parents?
- Quels sont les leviers/obstacles liés à l'accès physique aux services?

Lois et règlements en vigueur :

- Quels sont les obstacles/leviers dans l'application des normes existantes (normes générales relatives aux services de garde éducatifs et celles relatives à l'implantation de projets pilotes)?
- Quelles sont, parmi ces normes existantes, celles qui sont facilitantes?
- Puis celles qui créent des obstacles dans l'implantation du projet?
- Quelles sont les normes qui pourraient être implantées pour faciliter l'implantation du projet?

Modalités de l'offre de services

- Quels seraient selon vous les impacts positifs/négatifs que l'offre de services de garde en communauté pourrait créer dans les autres types d'offre de services de garde?

Modalités de réservation :

- Quels sont les obstacles et leviers pour l'inscription aux services de garde par les parents?

- Comment fonctionnent les inscriptions (guichet unique ou autre)?

Type de service de garde :

- Quel est le type de service de garde mis en place (offre ou non de garde occasionnelle ou régulière)?

Périodes d'ouverture (heures, jours, fériés, etc.) :

- Quels sont les obstacles/leviers liés à l'horaire?
- Quels sont les obstacles/leviers liés à l'horaire des parents (horaires atypiques, autres)?

Critères de fréquentation pour les familles :

- Quels sont les obstacles/leviers liés aux critères de fréquentation pour les familles?

Capacité d'accueil :

- Quels sont les obstacles/leviers liés à la capacité d'accueil du service de garde en communauté?

Tarifcation :

- Y a-t-il des différences sur le plan de la tarification demandée pour les services?
- Si oui, lesquelles?

Programme éducatif :

- Quel programme est suivi dans votre offre de services (programme ministériel, programme maison)?
- Y a-t-il des obstacles/leviers liés à l'implantation du programme?

Langue :

- Y a-t-il la prise en compte de la langue dans l'implantation du programme des services?
- Quels sont les leviers/obstacles liés à la langue que vous avez rencontrés dans l'implantation des services?

Culture :

- Y a-t-il une prise en compte de la sphère culturelle dans l'implantation des services?
- Quels sont les leviers/obstacles liés à la culture qui ont été rencontrés dans l'implantation des services?

Région :

- Y a-t-il des spécificités liées au contexte régional/municipal dans lequel se trouve le projet?
- Quels sont les leviers/obstacles liés au contexte régional/municipal?

Équipe de travail du service de garde

- Quel est le ratio éducatrice/enfants?
- Comment se vit l'autonomie professionnelle de chaque RSG (champs de compétences respectives, responsabilités, etc.)?
- Quels sont les obstacles/leviers vécus dans le partage projet entre RSG?

- Quels sont les leviers/obstacles liés à la rétention/attraction de la main-d'œuvre?

Usagères et usagers du service de garde et besoins satisfaits

- Quels sont les types de besoins particuliers les plus rencontrés/répandus parmi les enfants de votre service de garde?
- Et, selon vous, dans les services de garde éducatifs de façon plus générale?
- Quels sont les obstacles/leviers dans la capacité de répondre à ces besoins?
- Quelles sont selon vous les retombées positives et/ou négatives de l'implantation de services de garde en communauté sur l'offre de services pour enfants/familles avec besoins particuliers?
- Quels sont les critères de vulnérabilité les plus rencontrés dans votre service de garde?
- Et, selon vous, dans les services de garde éducatifs de façon plus générale?
- Quels sont les obstacles/leviers dans la capacité de répondre à ces besoins?
- Quelles sont selon vous les retombées positives et/ou négatives de l'implantation de services de garde en communauté sur l'offre de services pour enfants/familles en situation de vulnérabilité?
- Quels besoins des familles sont non comblés présentement par le réseau de services de garde et que l'implantation de projets de services de garde en communauté aiderait à combler?
- Quels sont selon vous les impacts positifs/négatifs que l'offre de services de garde en communauté pourrait créer dans les autres types d'offre de services de garde?

Financement (sphère économique)

Aide financière :

- Quelle aide financière avez-vous reçue pour l'implantation de votre projet?
- Quelles sont les ressources financières disponibles présentement pour l'implantation d'un projet pilote comme celui-ci?
- Quels sont les obstacles/leviers dans l'accès à cette aide financière?
- Bénéficiez-vous de sources de financement stables pour l'implantation de ce projet?
- Y a-t-il des besoins financiers qui n'ont pas été satisfaits dans l'implantation de ce projet?

Bilan financier :

- Avez-vous une idée des coûts requis pour se lancer dans une démarche d'ouverture de service de garde en communauté?
- Quelles sont les principales dépenses à prévoir pour offrir des services de garde en communauté (ex. : assurances, déplacements, location de l'espace, etc.)?
- Quelles dépenses seraient différentes si vous offriez vos services en milieu familial?
- Quelles sont les principales sources de revenus liées à vos services?

- Quels sont selon vous les avantages/inconvénients financiers comparatifs perçus à implanter un service de garde en communauté plutôt qu'à domicile?

Partenariats, réseau et ressources

- Comment se déroule l'insertion du projet pilote dans le réseau des SGEE?
- Quels sont les obstacles/leviers rencontrés à ce sujet?
- Qui sont les actrices et les acteurs impliqués dans le projet?
- Quels sont les obstacles/leviers liés aux différentes collaborations?
- Quelles sont les ressources existantes documentant l'implantation des projets pilotes et qui peuvent vous guider dans votre propre projet?
- Ces ressources accessibles sont-elles facilement accessibles?
- Quelles autres ressources pourraient être accessibles et aidantes dans le démarrage d'un tel projet?

Interactions entre niveaux contextuels :

- Quelles sont les différentes compétences (législatives/pratiques) issues des différents niveaux (provincial, régional, municipal) qui peuvent être en interaction dans un tel projet?
- Qui sont les actrices et les acteurs des différents niveaux (provincial, régional, municipal) qui peuvent être mobilisés dans un tel projet?

Temps 2 : depuis l'implantation du projet (pendant)

Les questions qui suivent concernent la phase de mise en œuvre du projet, soit l'expérience vécue depuis le démarrage du projet jusqu'au moment de l'entretien. Les obstacles/leviers et les autres informations dégagées permettent de fournir des conseils quant à l'implantation d'un tel projet.

- Depuis l'implantation (depuis le début du projet), y a-t-il des changements rencontrés quant aux leviers/obstacles?
- Quelles stratégies ont été adoptées (quels leviers rencontrés) pour affronter les obstacles?
- Quels principaux leviers ont facilité l'implantation de façon plus générale?
- Quels principaux obstacles ont complexifié l'implantation de façon plus générale?
- Maintenant que le projet est bien implanté, y a-t-il des choses que vous feriez différemment?
- Auriez-vous des conseils à donner à des responsables (RSGE) qui voudraient se lancer dans l'implantation d'un projet pilote similaire dans la région? Ailleurs dans la province?
- Auriez-vous des pistes de solutions pour faciliter l'implantation d'un tel projet?

Divers

- Y a-t-il des thèmes que vous auriez aimé aborder qui n'ont pas été discutés aujourd'hui?
- Si vous aviez une dernière idée à partager, quelle serait-elle?

Merci beaucoup pour votre participation et votre temps. Si vous avez des questions après notre rencontre ou besoin de discuter, n'hésitez pas à me contacter.



NOUS JOINDRE

418 364-2000 | info@mrcavignon.com

Centre administratif de Maria 473, boul. Perron, suite 200, Maria (Québec) G0C 1Y0
Point de service de Matapédia 8-E, rue MacDonnell, Matapédia (Québec) G0J 1V0

mrcavignon.com